



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2018

Dossier complet le :

06/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-0088

1. Intitulé du projet

Construction d'un parc d'activité commercial mixte rue des Martyrs à Tourcoing et d'un parc de stationnement de 145 places (donc 131 ouvertes au public)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LES JARDINS D'EDEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Yves Plançon

RCS / SIRET

8 2 5 | 2 3 9 | 6 0 1 |

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. -> le projet prévoit un parc de stationnement de 145 places dont 131 ouvertes au public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En place des jardins familiaux, rue des martyrs à Tourcoing, le projet consiste à la construction de 4 bâtiments qui regrouperont 7 cellules commerciales indépendantes (Cellule 1 : Parc de loisirs Indoor ; Cellule 2 : Crèche ; Cellule 3 : Bureaux et locaux techniques ; Cellule 4 : Supermarché Bio ; Cellule 5 : Restaurant et Drive ; Cellule 6 : Cuisiniste ; Cellule 7 : Restaurant)

La démolition concerne deux cabanons, actuellement lieux de stockage de matériel de jardin.

Chaque cabanon occupe environ 30m².

Un parc de stationnement de 131 places en cœur d'îlot sera ouvert au public. 14 places supplémentaires seront réservées au personnel.

Les jardins familiaux seront déplacés à Tourcoing, sur 3 terrains accessibles depuis la rue de Linselles, rue du Clinquet et allée Nicolas Copernic (parcelles AC 45, 46, 288, 289, 290, 353, 357, 359 ; parcelles AC 336, 337, 338, 591 ; parcelle AC 2), sur une superficie totale de 34129m². Le premier terrain est occupé en partie par la "ferme Droulez" et ses dépendances.

La parcelle existante est concernée par la présence d'une zone humide. Celle-ci a fait l'objet d'une étude compensatoire par le bureau d'études environnemental VERDI (incluse dans les pièces jointes au dossier). La compensation est proposée sur le site des nouveaux jardins familiaux, rue de Linselles.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de créer une zone d'activité mixte, à proximité du quartier du pont Rompu. Ces activités participeront au renouvellement de cet ancien quartier industriel en renouveau, et à l'apport de nouveaux flux, créateurs de mixité sociale dans ce quartier. De plus, cet aménagement se place dans la continuité de la nouvelle zone commerciale reliant Tourcoing, Neuville et Roncq, mais de manière moins imposante : les bâtis respectent une échelle plus petite, à l'échelle du piéton, à l'image de l'environnement existant rue des martyrs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 9 mois seront séquencés en 4 phases :

Phase 1 : Démolition des 2 cabanons (amiantés)

Phase 2 : Travaux VRD (Terrassement, assainissement, voiries)

Phase 3 : Construction des 4 bâtiments coque vide

Phase 4 : Aménagement des cellules commerciales par les preneurs et réalisation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera desservi par 2 entrées pour les véhicules légers (VL), une entrée pour les poids lourds (PL); une sortie VL et une sortie PL.

Le trafic prévu sera de 200 véhicules / jour maximum.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire, auprès de la mairie de Tourcoing

Déclaration de loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	13957 m ²
Surface dédiée au stationnement	3293 m ²
Surface de plancher	4474,1m ²
Surface de vente accessible au public	999 m ²
Surface d'espaces verts	1966m ²
Nombre d'arbres plantés	49
Surface de Zone humide	1760m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RÉFÉRENCES CADASTRALES :

PARCELLE 297 : 000 AK 297

SURFACE : 13 957 m²

ADRESSE DU SITE :

Rue des Martyrs

59200 TOURCOING

Coordonnées géographiques¹

Long. 5°7'4"0'1"89 Lat. 3°1'4'8"77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5°7'4"0'4"86 Lat. 3°1'4'5"4"08

Point d'arrivée :

Long. 5°7'3"9'5"26 Lat. 3°1'4'3"24

Communes traversées :

Tourcoing

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide de 1760m2 a été repérée sur la parcelle. Celle-ci sera compensée sur le site de rue de Linselles à Tourcoing, sur la parcelle des futurs jardins familiaux. Une zone humide de 2640m2 sera recréée, avec un fonctionnalité permettant l'épanouissement de la faune et de la flore et impliquant un mode de gestion particulier (cf étude compensatoire jointe au dossier)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le long de la rue des martyrs sera privilégiée la plantation d'arbres fruitiers d'essence locale (Noisetier, cerisier, pommiers, poiriers) et de plantations vivaces (fraisiers, framboisiers, et groseilliers). L'arbre fruitier participe à l'écosystème urbain (lutte contre les îlots de chaleur urbains, augmentation de la biodiversité, captation du carbone, création de biomasse etc.). Une continuité biologique sera également réalisée par la végétalisation d'une partie des toitures et par le traitement paysager du parc de stationnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc de stationnement ouvert au public aura 2 entrées et 1 sortie depuis la rue des martyrs. Un accès (entrée et sortie) livraison sera distinct du trafic des véhicules publics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie l'occupation du terrain : les jardins familiaux sont déplacés rue de Linselles. En place de ces jardins déplacés, notre projet prévoit la réalisation un parc d'activités mixtes (restaurant, crèche, parc de loisirs, commerces), avec un parc de stationnement paysager central.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est adossé à l'îlot 2 de la ZAC du Petit Menin (Neuville-en-Ferrain). Pour autant, il ne partage pas ses accès, et ne propose aucune connexion avec celui-ci.

Toutefois, vu la mitoyenneté des deux zones, les incidences du projet pourraient être cumulées avec celle de la zone voisine en cours de projet.

Le projet bénéficie de la proximité des transports en commun et des pistes cyclables mis en œuvre pour desservir l'îlot 2 et 3 de la ZAC du Petit Menin, Promenade de Flandres et Auchan.

L'accès au parc de stationnement du présent projet se fait depuis la rue des martyrs. Le stationnement ne sera pas mutualisé avec les commerces voisins (Leroy Merlin, Crocodile, Mc Donald, ...).

La gestion des eaux pluviales sera traitée par un tamponnement à la parcelle à un débit de 4l/s. Le volume du bassin de tamponnement sera de 548m³ pour une période de retour à 30ans. De plus, les toitures végétalisées permettront le tamponnement supplémentaire des eaux pluviales.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

49 arbres seront plantés sur la parcelle pour absorber les rejets de CO2 des voitures stationnées sur la parcelles.

Une frange fruitière le long de la rue des martyrs et la réalisation de toitures végétalisées participeront à la continuité des corridors biologiques dans la ville.

74 places de stationnement seront en réalisées en dalles béton à joints engazonnés, afin de faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement.

Une zone humide de 1760m2 a été repérée sur la parcelle.

Celle-ci sera déplacée rue de Linselles à Tourcoing, sur la parcelle des futurs jardins familiaux (cf étude compensatoire jointe au dossier)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8: Plan masse PROJET Annexe 9: Perspectives d'insertion Annexe 10 : Etude de pollution et plans de localisation des sondages Annexe 11: Délimitation ZH à l'échelle du projet Annexe 12 : Etude de compensation de zone humide Annexe 13: Rapport commissaire enquêteur

9. Engagement et signature

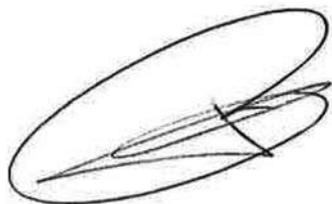
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



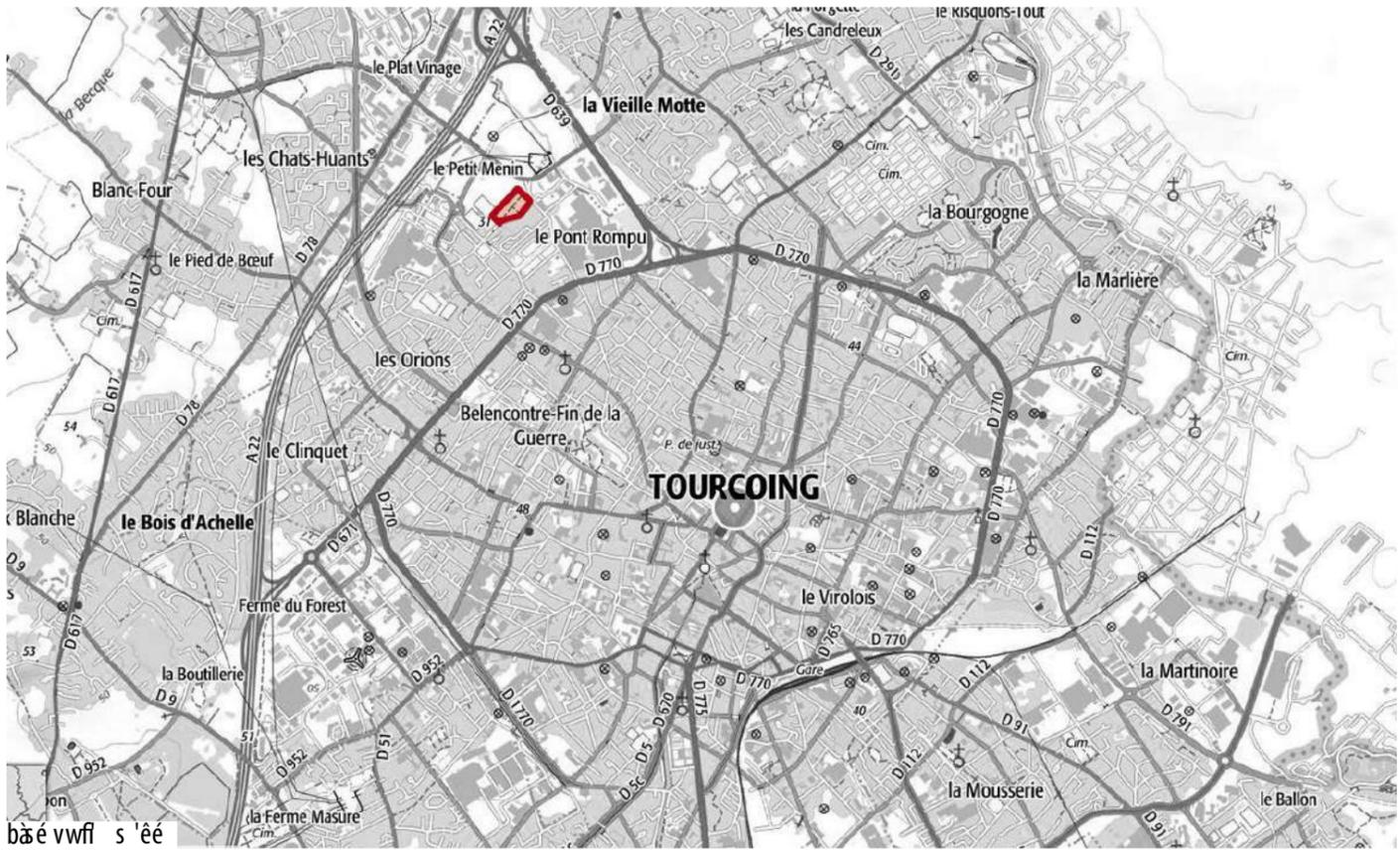
Fait à

le,

Signature



re ci-dessus

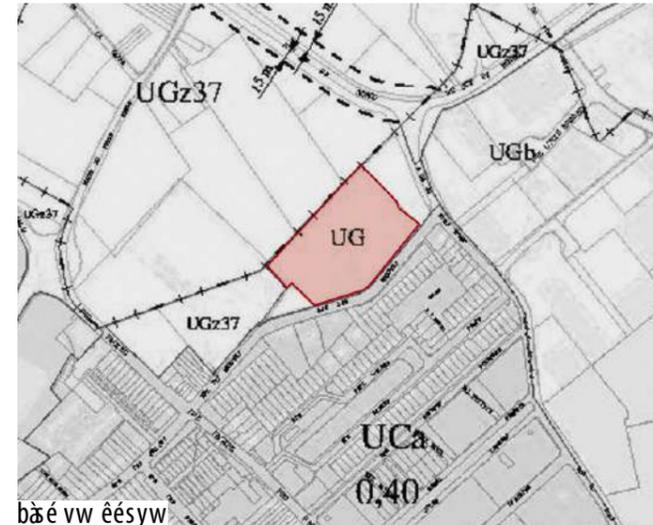


bàé vwfi s'ée

rdt Tsdrl Yt sZppTd

Xw wôôs'é vfi fl vséfiàs uêç ç éwvwfê ûê'èy3àvâèéy vvwè ô wvwiY sô ôfilâfwfi w èèè 'ç' vvwè lsuv èw' ç vé'é3svèffi à àè 95Xw wôôs'é vfi su vâwç vé èuu è èsôvwi'sôv'èfîxç 'às 5 Xw wôôs'é vfi fiè ç 'fis ô yàvç vé vw èéwçS

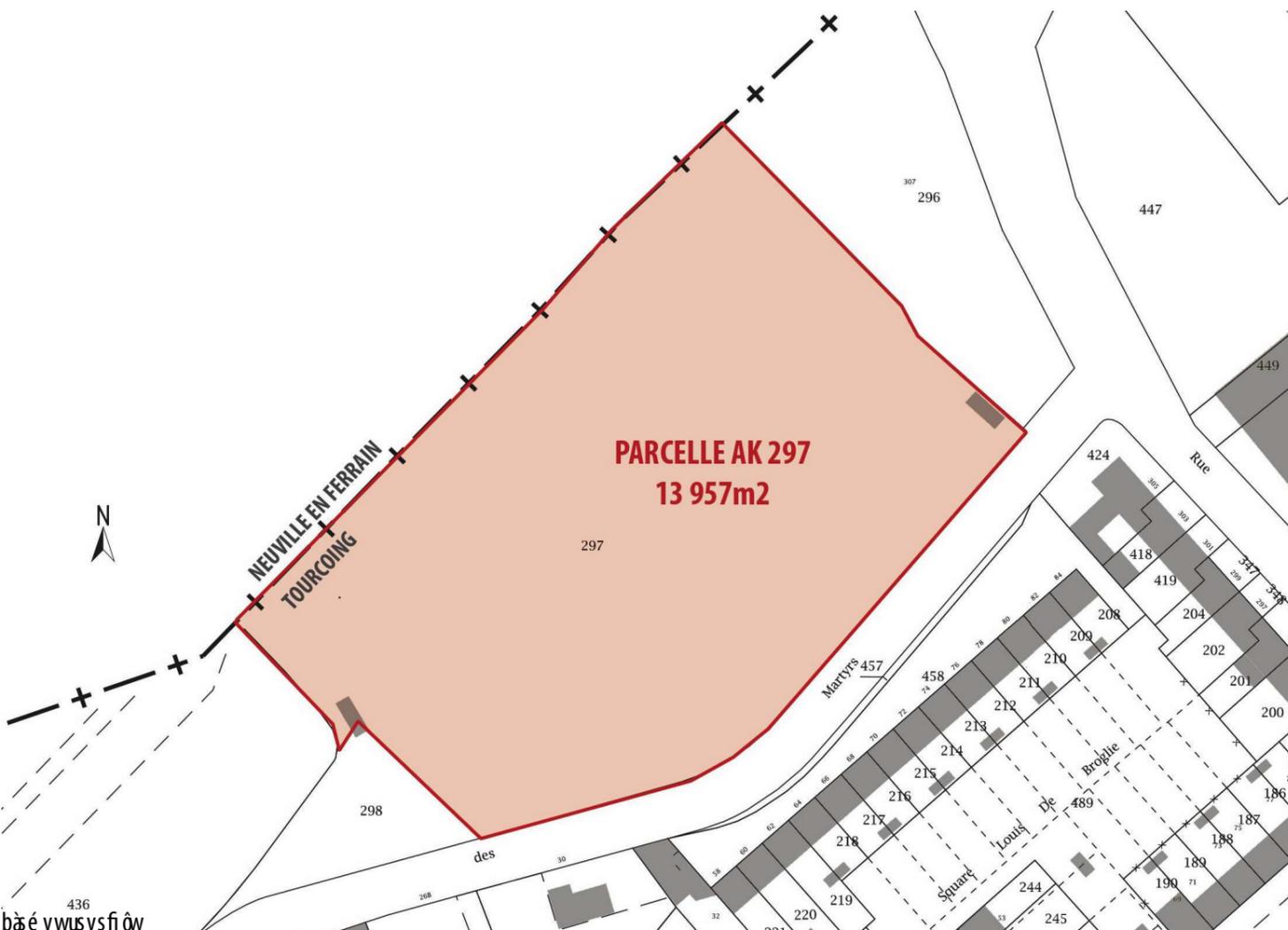
d R dPZ NPe NL OL ef dL XPe E
 bL dNPXP 9DB E777 LW9DB
 egdRLNP E8: D@B ç 9
 L OdPeeP Og eLf P E
 d wvwiY sô ôfi
 @D977 fagdNa LZS



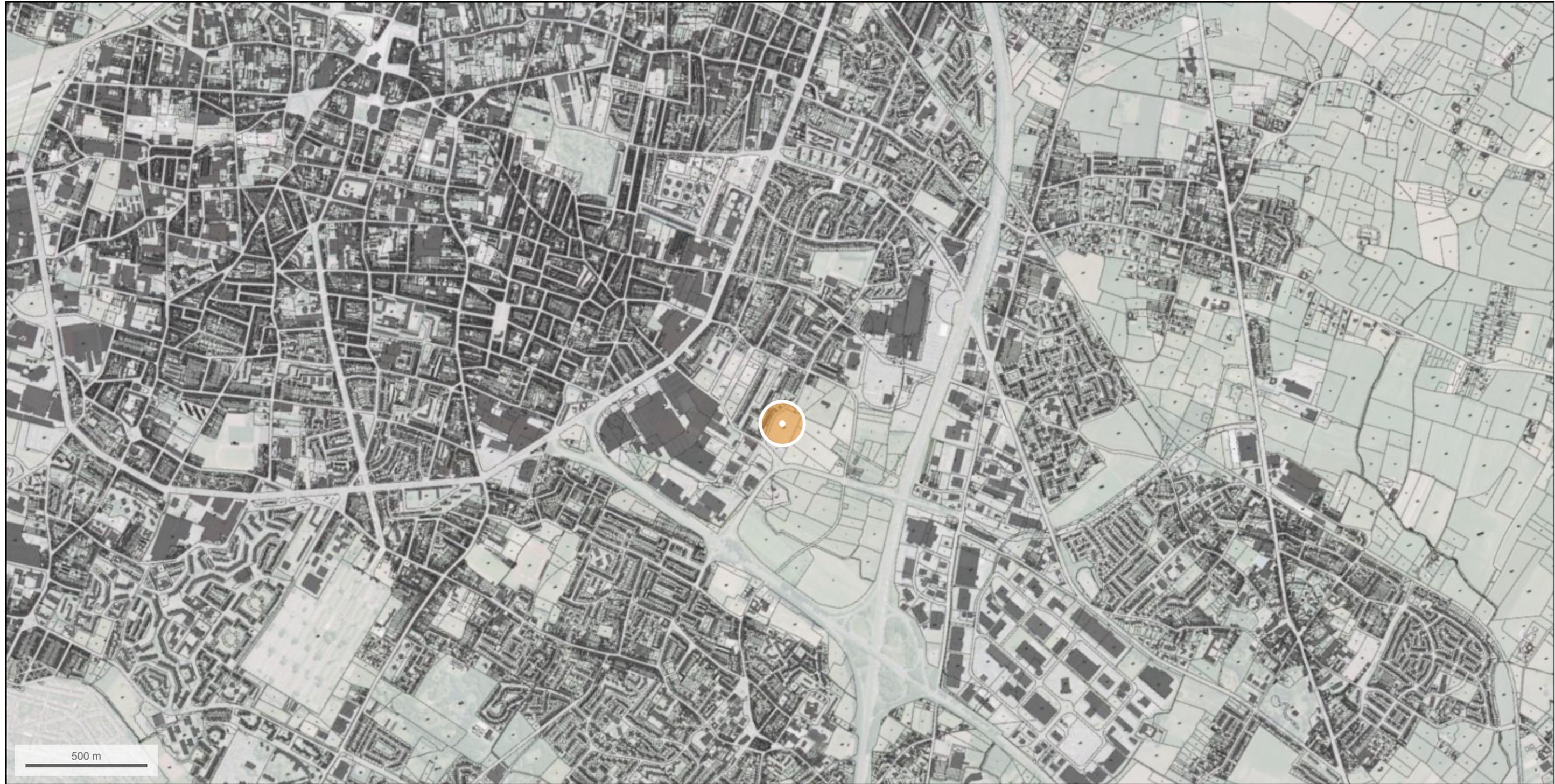
bàé vw èésw



h ws ôwéew



bàé vwusvsfi ôw



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 08' 39" E
Latitude : 50° 44' 20" N





h wò wvñç sò ðí



Xvññ wvñ su wvñç wé éuu è èsòàññçòñ'ésçç 'às



Péñwlyéwñ èè 'ç ' Nöèuén'ànðXlòXw Y NOéésàñ fi



h wvè 'fiàvùòwé òd wvñç sò òfi6ò wv èèé dèç è



h wvè 'fiàò wvñç sò òfi6u ò wdsuèw



h wvè 'fiàvèsd'èy vvaè èsàwàv è'fièw



h wv R ò0 us zàè



h wv R òWst'

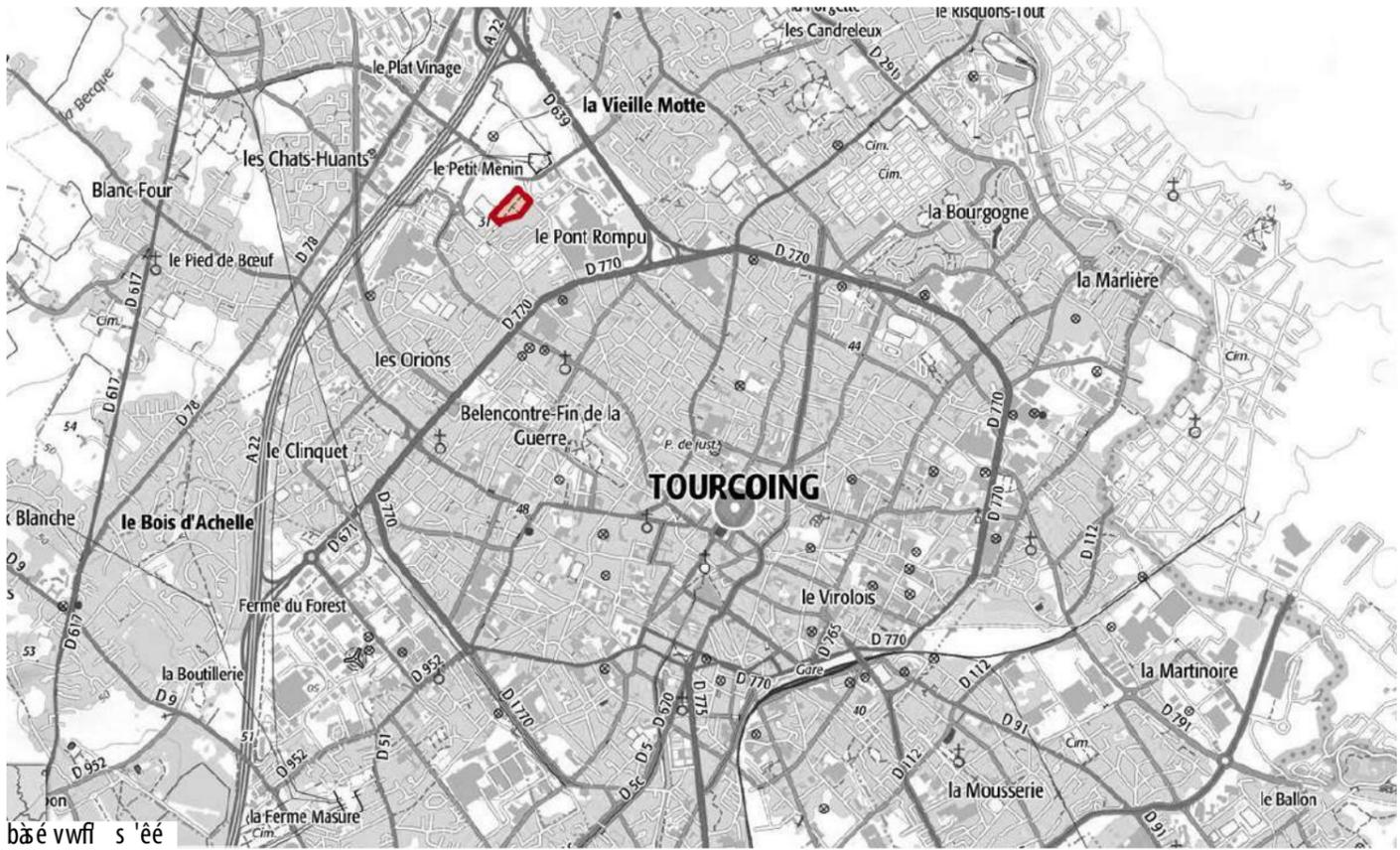


h wv R òXwè Y wàè



h wv x òwé òwueç ç wà'sàbèèç wésvwwRàèvòvfi



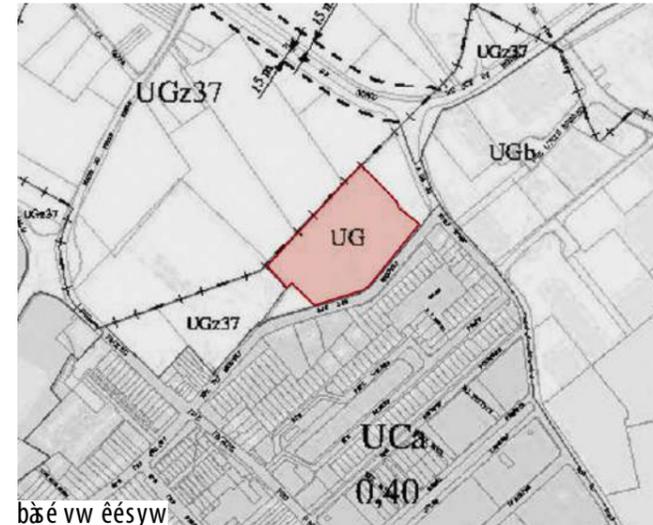


bâé vwfi s'ée

rdt Tsdrl Yt sZppTd

Xw wôôs'é vfi fl vséfiàs uêç ç éwvwfê ûê'éy3àvâéy vwàs ô wvfiY sô ôfilâfwfi w èêè 'ç' vwàs lsuv èw' ç vé'é3svèffi à àè 95Xw wôôs'é vfi su vâwç vé èuu è èsôvfi'sôv'éfrixç 'às 5 Xw wôôs'é vfi fiè ç 'fis ô yàvç vé vw èéwçS

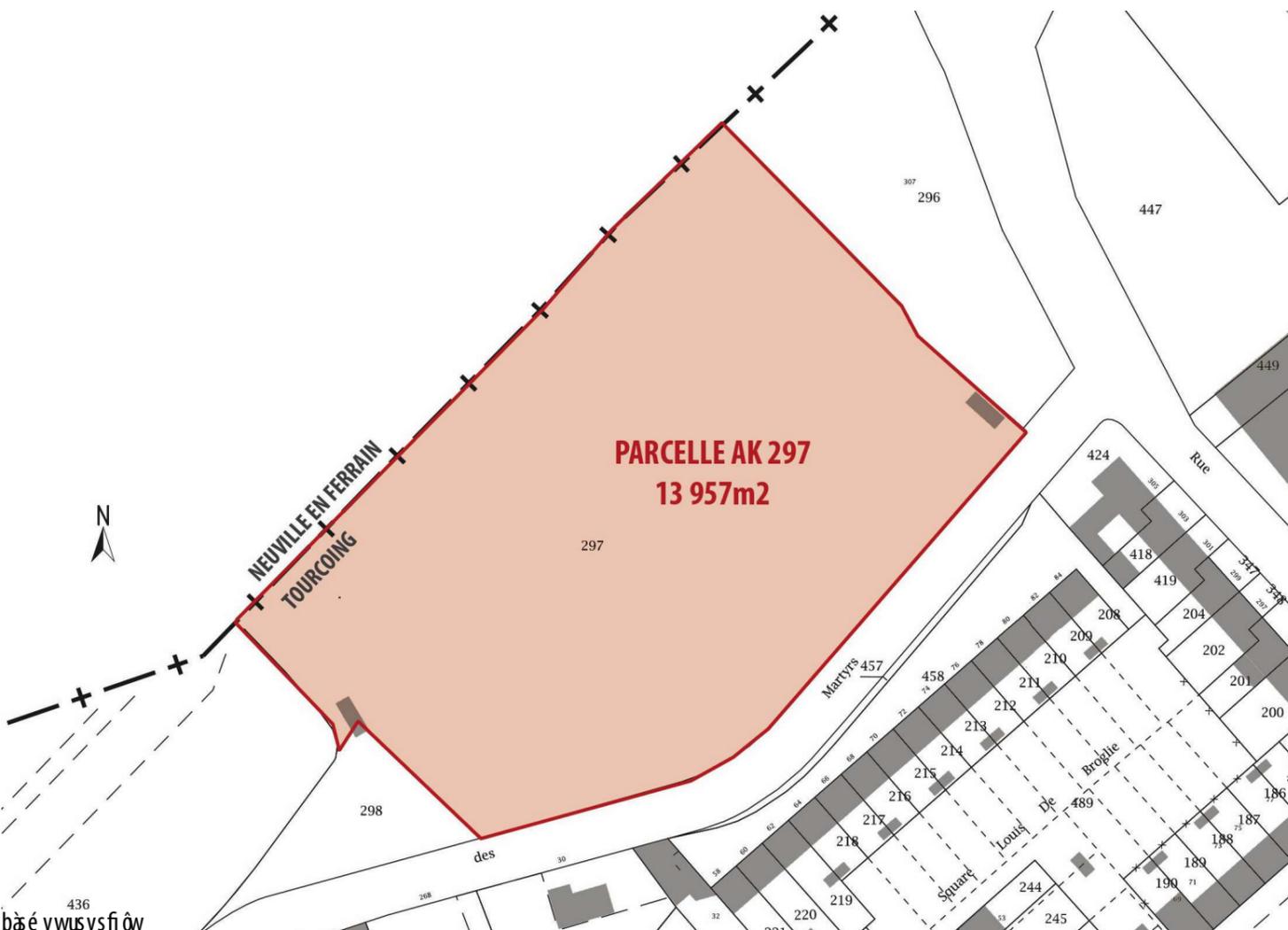
d R dPZ NPe NL OL ef dL XPe E
 bL dNPXP 9DB E777 LW9DB
 egdRLNP E8: D@B ç 9
 L OdPeeP Og eLf P E
 d wvfiY sô ôfi
 @D977 fagdNa LZS



bâé vw èésw



h ws ôvééw



bâé vwusvsfi ôw



b'æé vwe' s'ée vwi wí



h w 8



h w 9

nVAG 7d 7 7

b'vöwNa bbP Láz' wu vfi fs 3864: =ó wv Ts w4Mb A7: D: 4@:: B fagdNa LZS NPOPj 4f æE7: 9739CSD: 5D: 4R6 E7: 9739CSD: 5D=4

Sé'vöwNæéévvóó



Ymtr d'p

V
 ô wvwiY só ðfi@d977 fagdNa LZS
 i 8' n 7rVdhZr æPpYd r Y ZYZI
 Oéffiwóé DAA4@78

Ymtr i ZI s

Os wvwiú s'ée Eç s' 978A	Os ww' v' 'ée E7867: 0978B
UZOUNPE	PNT E
at'w vwaç ç év' us' 'ée E	Os wvwiç év' us' 'ée E
Ovfié ès0Enb	Os ww sáv s'ée E



h w :



h w =



h w @



h w A



h w B

nVAG 7d

7

7

b'vöwNabbP Láz' wu vñfñs 3864: =ò wv Ts w4Mb A7: D: 4@D:: BfagdNaUZS NPOpJ 4f ðE7: 9779ICD: 5D: 4R6 E7: 9779ICD: 5D=4

Sè'wöwéééwó



Ymrdp

V
 ò wvñfY sò ðñ@977 fagdNaUZS
 i 8' n 7rVdhZr eTpYd r Y ZYZI
 Oéffwóé DAA4@78

Ymñi ZI s

Os wvñuó s 'éé Eç s' 978A		Os wv v' 'éé E7867: 0978B
UZOUNPE	PNT E	Os wvñç év' us 'éé E
at'w vñwä ç év' us 'éé E		
Ovññé ès0ENb	Os wvñ sáv s 'éé E	



Périmètre de l'étude de pollution

Sondages présentant un dépassement du bruit de fond géochimique (métaux lourds) *

* D'une manière générale, les anomalies en métaux lourds, HAP et HCT présents dans le sol ne sont pas considérées comme représentatives d'une source de pollution dans les sols. Les sols sont donc compatibles avec le projet d'aménagement des sols en jardins familiaux.
(Étude TAUW Diagnostic initial de la qualité des sols - 3 Décembre 2015)

Sondages présentant des valeurs inférieures aux seuils

00 - Superposition jardins / sondages pollution

DOCUMENT	Date de création :	Date d'édition : 27/02/2018
	INDICE :	Date de modification :
	Objet de la modification :	
	Dessiné par : AH	Date de validation :

MAITRE D'OUVRAGE:



DÉTERMINATION DE ZONE HUMIDE AU REGARD DU CRITÈRE PÉDOLOGIQUE

Dans le cadre du projet de construction du parc d'activité
commercial « Les jardins d'Eden »

Rue des Martyrs à Tourcoing



Verdi
80 rue de Marcq
CS 90049
59 441 WASQUEHAL cedex

Date: Juin 2017

Etabli par: TROLLE David

Visé par: NIVON Claire

VERSION 01

REVISION

01	Juin 2017	Dossier indice 01	DTr	CNi
Indice de révision.	Date	Commentaires	Émis par.	Vérifié par.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE DU PROJET	4
2	METHODOLOGIE D'ETUDE.....	4
3	CADRE REGLEMENTAIRE.....	5
4	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE	6
4.1	Localisation du projet.....	6
4.2	Données géologiques	7
4.3	Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique.....	8
4.4	Situation topographique de la parcelle	9
5	INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES.....	10
5.1	Rappel réglementaire	10
5.2	Synthèse des investigations	11
6	CONCLUSION	15
7	IMPACT SUR LE PROJET	15
8	PIECES JOINTES.....	16

1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un parc d'activités commercial, rue des Martyrs à Tourcoing.

Le projet s'étend sur 13 957 m².

Le Maitre d'Ouvrage du projet souhaite procéder à une identification des éventuelles zones humides pouvant exister dans l'emprise du projet.

2 METHODOLOGIE D'ETUDE

La méthodologie suivante a été mise en place :

- Etude des données existantes ;
- Localisation des sondages de reconnaissance au vu du projet et des données topographiques ;
- Investigations de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle en application de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 ;
- Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations menées ;
- **Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide selon le critère « Sol » dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude et la surface concernée le cas échéant.**

3 CADRE REGLEMENTAIRE

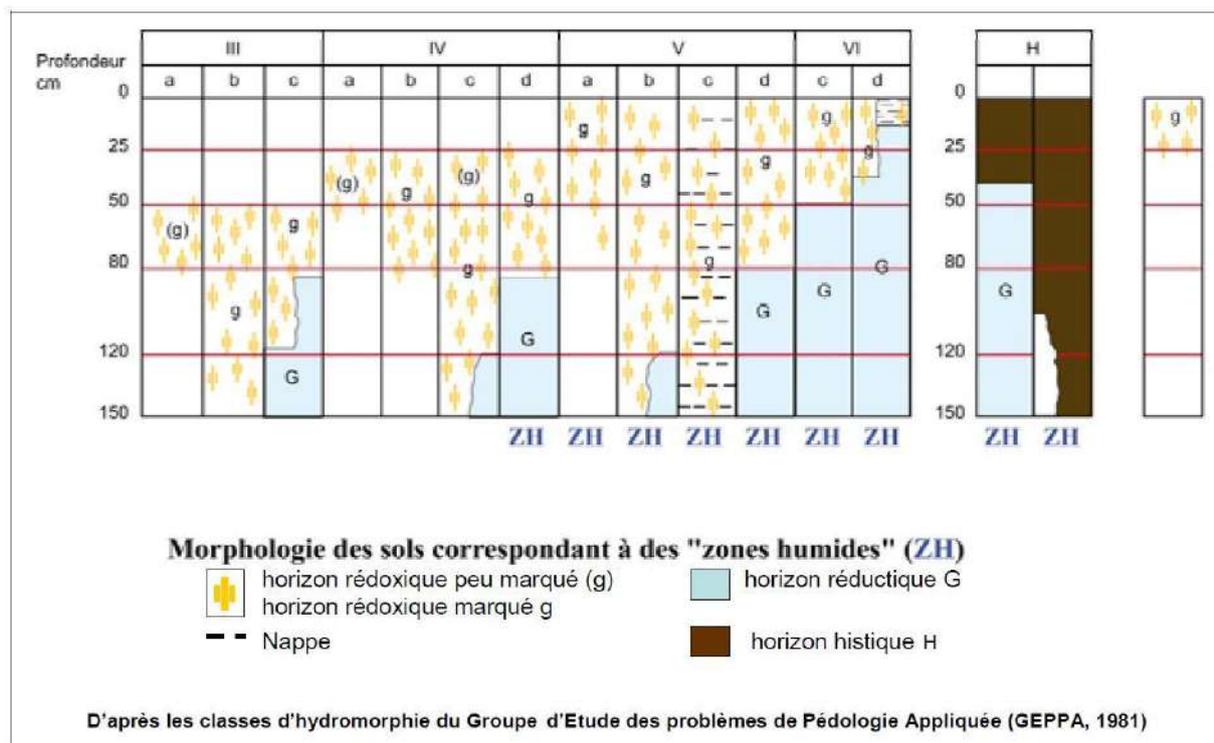
La délimitation de zone humide au regard du critère pédologique sera faite en application des textes suivants :

- l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement).

On considère une zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol :

- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur
- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur
- la présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur
- la présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur

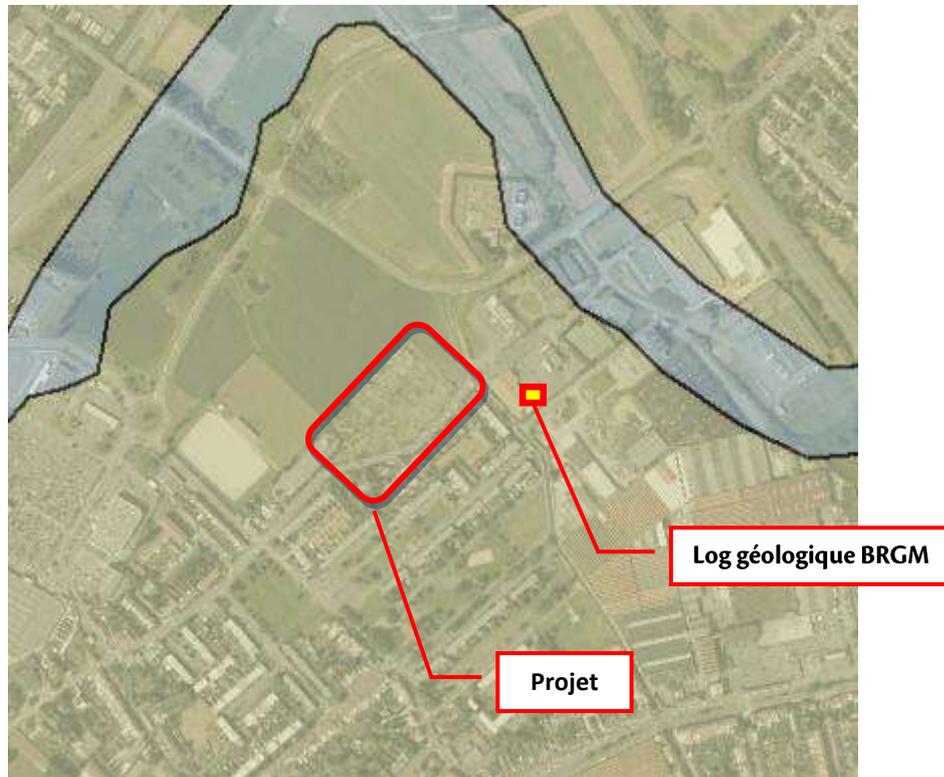
Classes d'hydromorphologie du GEPPA



4.2 Données géologiques

L'étude de la carte géologique ci-dessous, nous renseigne sur les formations géologiques rencontrées au droit de la zone d'étude.

CARTE GEOLOGIQUE



Terrain affleurant :

- Limons de plateaux sur argile de Roncq, de Roubaix, d'Orchies de l'Yprésien (faciès argileux)

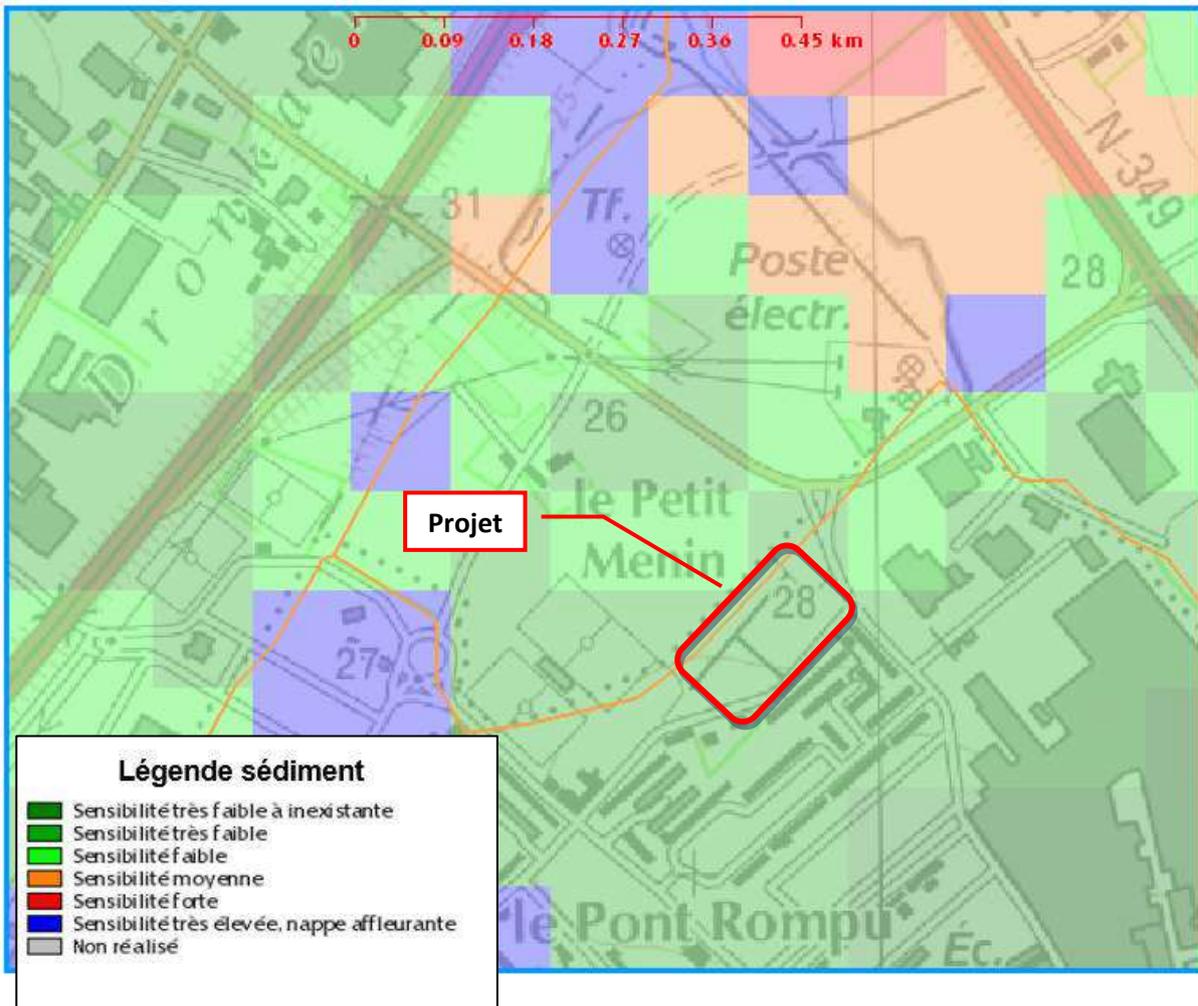
Log géologique de proximité

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 0,6 m	SUPERF: TERRE, SABLEUX	QUATERNAIRE
De 0,6 à 0,9 m	SUPERF: LIMON, ARGILEUX SABLEUX BRUN	QUATERNAIRE
De 0,9 à 1,85 m	SUPERF: LIMON, ARGILEUX SABLEUX JAUNE	QUATERNAIRE
De 1,85 à 2,4 m	SUPERF: LIMON, ARGILEUX BIGARRE JAUNE GRIS	QUATERNAIRE
De 2,4 à 4,6 m	SUPERF: SABLE, FIN ARGILEUX GRIS	QUATERNAIRE
De 4,6 à 7 m	SUPERF: SABLE, GRIS FIN ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 7 à 7,5 m	SUPERF: SABLE, ARGILEUX GRIS VERT	QUATERNAIRE
De 7,5 à 11,4 m	ARGILE, GRIS VERT SABLEUX	YPRESIEN
De 11,4 à 12 m	ARGILE, GRIS FONCE	YPRESIEN

4.3 Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique

D'après la carte disponible sur www.georisques.gouv.fr, le projet se situe sur une zone où la sensibilité aux inondations par remontées de nappe présente dans les sédiments est très faible, sur l'ensemble du site.

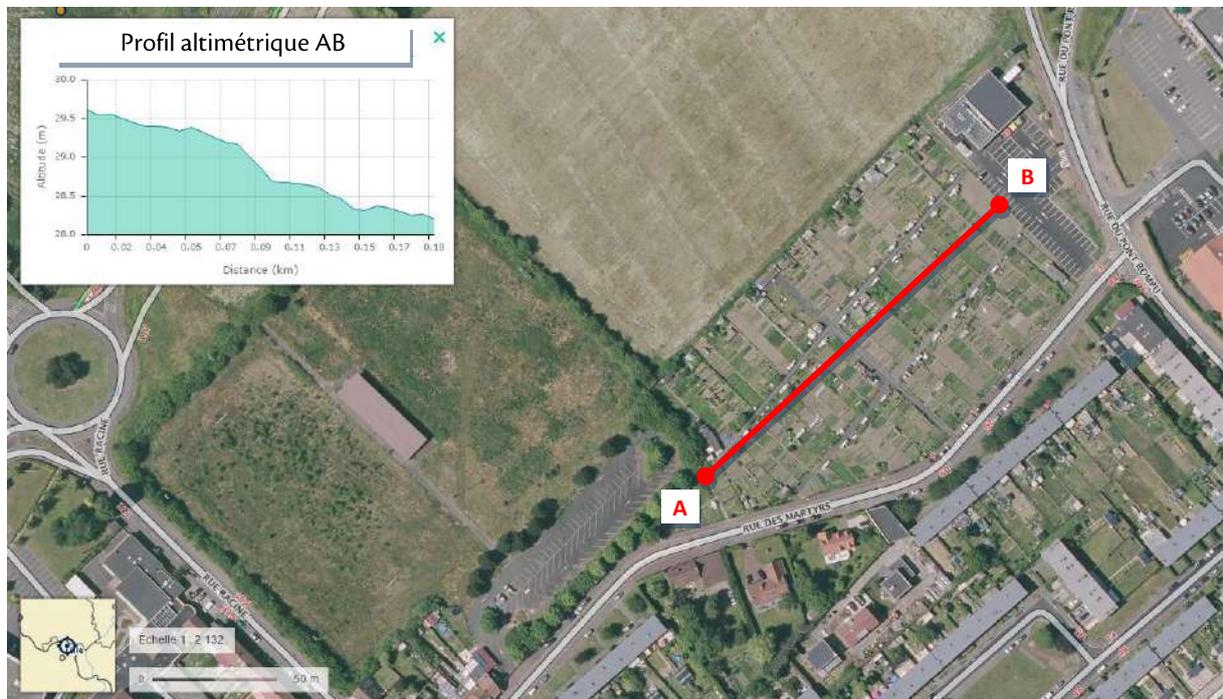
CARTE DU RISQUE D'INONDATION



4.4 Situation topographique de la parcelle

Le profil altimétrique tracé depuis la carte IGN indique :

- Que le site ne présente aucune pente significative (environ 0,7%)
- Que le point bas du site se situe globalement au Nord Est de la parcelle



5 INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES

5.1 Rappel réglementaire

Les investigations à réaliser dans le cadre de ce type d'étude sont clairement définies dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Le tableau ci-dessous répertorie les 3 types de sols correspondant à des zones humides et le protocole de terrain à observer en conséquence tels qu'ils sont définis dans l'annexe I de l'arrêté.

Type de sol correspondant à un sol de zone humide	Protocole de terrain à observer
« A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres »
« A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol »
« Aux autres sols caractérisés par : - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence : - de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »

L'arrêté précise également que « chaque sondage pédologique (...) doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m si c'est possible ». Néanmoins, c'est bien l'examen approfondi des 50 premiers centimètres du sol qui est déterminant pour confirmer ou infirmer qu'un sol est caractéristique d'une zone humide.

Sur les zones pour lesquelles le terrain est constitué de remblais ou si le terrain comporte de nombreux éléments grossiers de types cailloux ou silex, jusqu'à quatre sondages peuvent être réalisés pour parvenir à une profondeur minimale d'au moins 0,50 m. Dans le cas où cette profondeur minimum ne serait pas atteinte, l'analyse pédologique se fera sur le sondage ayant atteint la profondeur la plus importante.

5.2 Synthèse des investigations

Les sondages pédologiques ont été réalisés les 16, 17 et 19 mai 2017 à l'aide d'une tarière manuelle. Les investigations se sont déroulées par temps sec les 16 et 17 puis couvert à pluvieux le 19.

Sur les 34 sondages réalisés sur la parcelle destinée au projet, tous les sondages ont été menés jusqu'à la profondeur d'1,20 m.

La localisation des sondages est reprise sur le plan fourni en annexe.

Du point de vue pédologique, la zone d'étude est homogène sur les profondeurs investiguées.

- **L'ensemble des sondages montre un limon argileux de couleur brune à beige voire gris beige dont la teneur en argile augmente avec la profondeur d'investigation.**

La caractérisation des sols en zones humides se base notamment sur la profondeur d'apparition de traces d'hydromorphie. Elles consistent en des traits rouille/ocre ou noirs (rédoxiques), synonyme d'engorgement temporaire, ou d'horizons bleu/vert/gris (réductiques), qui témoignent d'un engorgement du sol permanent.

Sur l'ensemble des sondages, des traits rédoxiques noirs au départ puis rouilles ont été observés à des profondeurs variables mais seuls les sondages S13, S14, S23 et S34 montrent des traces apparaissant avant 0,25 m de profondeur et se prolongeant en s'intensifiant jusque 1,20 m.

- **Ces quatre sondages, situés dans la partie basse de la zone d'étude d'un point de vue topographique, montrent ainsi un Rédoxisols présentant les caractéristiques d'un sol de zone humide au regard du pédologique de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.**

On notera que la nappe n'a été rencontrée sur aucun des 34 sondages. Cependant, la présence de 2 puits sur la zone d'étude a permis de mesurer un niveau de nappe compris entre 1,30 m et 1,90 m de profondeur par rapport au terrain naturel.



0cm

120cm

Exemple du sondage S14 (humide)

Au vu de l'analyse des données existantes et des observations faites lors des investigations de terrain, on peut classer une partie de la zone d'étude, la plus basse topographiquement, comme humide au regard du critère pédologique de l'arrêté du 1er octobre 2009.

Un tableau récapitulatif des résultats de chaque sondage est présenté en page suivante.

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE – RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

N° du sondage	Texture du sol	Epaisseur de terre végétale	Profondeur du toit de la nappe d'eau	Profondeur d'investigation Minimum réglementaire: 0.50m	Profondeur d'apparition des traces d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réduit	Classe hydromorphique GEPPA	Classement selon l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2009
S1	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I ou II	Non Humide
S2	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.60 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S3	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S4	Limon sur limon argileux de couleur marron à gris beige	0.15 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S5	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.60 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S6	Limon sur limon argileux de couleur beige à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S7	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0.25 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.25 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S8	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S9	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.35 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.60 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S10	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.50 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S11	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige puis gris	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.50 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S12	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.60 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S13	Limon sur limon argileux de couleur beige à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.15 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	V b	Humide

N° du sondage	Texture du sol	Epaisseur de terre végétale	Profondeur du toit de la nappe d'eau	Profondeur d'investigation Minimum réglementaire: 0.50m	Profondeur d'apparition des traces d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réduit	Classe hydromorphique GEPPA	Classement selon l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2009
S14	Limon à limon argileux de couleur beige à gris beige sur argile limoneuse de couleur gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	V b	Humide
S15	Limon faiblement argileux à argileux sur argile limoneuse de couleur beige	0,25 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	comprises entre 0.25m et 0.50m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV a	Non Humide
S16	Limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0,20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	comprises entre 0.25m et 0.50m puis à partir de 0.90 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S17	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S18	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.90 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	II b	Non Humide
S19	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0.35 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S20	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S21	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S22	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S23	Limon à limon argileux de couleur brune sur argile limoneuse de couleur beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	V b	Humide
S24	Limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.50 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S25	Limon faiblement argileux à argileux de couleur marron à beige	0,20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	comprises entre 0.30m et 0.50m puis à partir de 1.00 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide

N° du sondage	Texture du sol	Epaisseur de terre végétale	Profondeur du toit de la nappe d'eau	Profondeur d'investigation Minimum réglementaire: 0.50m	Profondeur d'apparition des traces d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réduit	Classe hydromorphique GEPPA	Classement selon l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2009
S26	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige	0.40 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.70 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S27	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige puis argile limoneuse de couleur gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.60 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S28	Limon argileux de couleur brune à beige	0,30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	comprises entre 0.25m et 0.50m puis à partir de 0.80 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S29	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige puis argile limoneuse de couleur gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.50 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	III b	Non Humide
S30	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S31	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S32	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige sur une argile limoneuse de couleur gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.25 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S33	Limon sur limon faiblement argileux à argileux de couleur beige à gris beige sur une argile limoneuse de couleur gris clair	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.25 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	IV c	Non Humide
S34	Limon sur limon argileux de couleur beige à gris beige	0.30 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	1.20 m	0.15 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	V b	Humide

6 CONCLUSION

Conformément aux prescriptions de la DDTM, la limite de la zone humide correspond aux premiers sondages non humides connus. Ainsi, la zone humide délimitée sur la parcelle atteint une emprise de 1760 m².

Les investigations nous permettent d'affirmer que, dans l'emprise de la parcelle concernée par les travaux, une zone humide représentant une surface de 1 760 m² a pu être délimitée au titre du critère « sol » de l'arrêté du 1er octobre 2009.

7 IMPACT SUR LE PROJET

La présence d'une zone humide impactée par le projet implique un certain nombre de contraintes réglementaires :

1. le projet devra faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.1.0.

N°	Rubrique	Régime
<u>3.3.1.0.</u>	<i>Imperméabilisation, assèchement, mise en eau de zone humide</i>	1°/ Supérieure ou égale à 1 ha ⇨ Autorisation 2°/ Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha ⇨ Déclaration

Dans le cas présent, au vue du plan masse qui engendre la destruction de 1760 m² de zone humide, la rubrique 3.3.1.0. doit donc être appliquée en régime Déclaratif.

2. le projet devra être compatible avec le SDAGE Artois Picardie 2016-2021 :

Orientations du SDAGE	Dispositions du SDAGE
Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	Disposition A-9.3 : Préciser la consigne « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau.

Dès lors que l'aménagement dégrade une zone humide identifiée, une compensation doit être proposée.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, le Maître d'ouvrage devra justifier de l'application de la doctrine « **Eviter Réduire Compenser les impacts sur le milieu naturel** ».

1/ EVITER

Dans le cas où le projet ne peut éviter la destruction de la zone humide identifiée, il devra en justifier les raisons.

2/ REDUIRE

Au sein de la séquence « éviter, réduire, compenser », la réduction intervient dans un second temps, dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités. Ces impacts doivent alors être suffisamment réduits, notamment par la mobilisation de solutions techniques de minimisation de l'impact à un coût raisonnable, pour ne plus constituer que des impacts négatifs résiduels les plus faibles possibles.

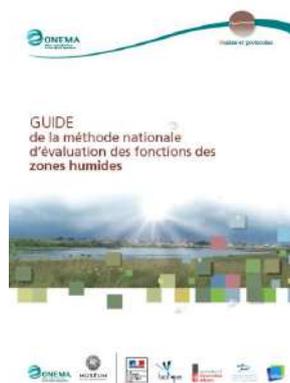
3/ COMPENSER

En cas de destruction de zone humide liée au projet, une mesure compensatoire répondant aux obligations du SDAGE doit être proposée. Il s'agit notamment d'atteindre une compensation en surface et en fonctionnalités :

Compensation en surface	Compensation des fonctionnalités
<p align="center">Prescriptions du SDAGE Artois Picardie</p> <p>- compensation à hauteur de 150% minimum si je restaure* une ZH à fonctionnalité équivalente ; - compensation à hauteur de 100% minimum si je créeis** une ZH à fonctionnalité équivalente</p>	<p align="center">Prescriptions de la DDTM59</p> <p>Application de la Méthode Nationale d'Evaluation des fonctions des Zones humides éditée par l'ONEMA.</p>

*restauration : amélioration de la fonctionnalité d'une zone humide au sens de la police de l'eau.

**création : travaux induisant le classement d'une parcelle, en zone humide au sens de la police de l'eau.



8 PIECES JOINTES

Plan des résultats des sondages pédologiques

MAITRE D'OUVRAGE:



AMENAGEMENT ET GESTION DE LA MESURE COMPENSATOIRE

**Dans le cadre de la construction du parc d'activité commercial
« Les jardins d'Eden »**

Zone de compensation rue de Linselles à Tourcoing (59)



Verdi

Agence de Wasquehal

80, rue de Marcq

CS 90049

59441 Wasquehal Cedex

Date : Septembre 2017

Etabli par : LUNEAU MERLIER Paul
et LAMIRAND Maxence

VERSION 1

A. CONTEXTE D'ETUDE

Un inventaire floristique a été réalisé selon le protocole défini par l'arrêté du 24 juin 2008 (JO du 09 07 2008), modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et la circulaire du 18 janvier 2010, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

L'inventaire a été effectué à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination (06 septembre 2017).

La zone d'étude du projet a pu être inventoriée dans sa totalité.



Périmètre d'étude (Source : Géoportail)

Les prospections de terrain n'ont pas permis de déterminer de Zone Humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 (JO du 09 07 2008).

Les espèces caractéristiques de Zone Humide recensées sur le site présentent un recouvrement insuffisant, par rapport aux espèces plantées, pour permettre de caractériser une Zone Humide.

L'unique critère pédologique peut être utilisé pour identifier des Zones Humides au sein du périmètre d'étude. Il a permis de déterminer une Zone Humide de 2950m². Cette surface sera utilisée comme site de compensation.

B. AMENAGEMENT DU SITE DE COMPENSATION

B.1. LES MESURES D'AMENAGEMENTS

L'objectif de la mesure compensatoire proposée est d'aboutir à la création de milieux hygrophiles de type « prairie humide » permettant l'accueil d'espèces floristiques indicatrices de zones humides et d'espèces faunistiques inféodées à ces milieux. Cette prairie humide sera entourée d'une haie constituée d'espèces locales pour servir de niche écologique à la faune et diversifier la flore en créant un effet lisière. Les différentes mesures d'aménagements et de gestion proposées sont décrites dans les fiches présentées ci-après.

Ces fiches représentent de réels outils de mise en application d'un programme opérationnel.

Elles comprennent une description fine de l'aménagement/ou de la gestion proposée, les moyens matériels et humains pour permettre la réalisation de ces actions, les périodes favorables, la durée de mise en œuvre, les coûts de l'intervention, les intérêts et les objectifs de cet aménagement, les milieux et espèces faisant l'objet d'une compensation par cette action et pour finir les indicateurs de suivis pour s'assurer de la pérennité à long terme de l'action de gestion.

Une cartographie récapitulative reprend toutes les grandes mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site d'étude.



Délimitation de zones humide
Parc d'activités commerciales "Les Jardins d'Eden"
Pierre Coppe Architectes



Source : Orthophotographie PPIGE (2015)



A1

Reconversion d'une pâture en prairie humide naturelle

Description de l'aménagement

Caractéristique de l'aménagement

Le site de compensation présente des opportunités écologiques assez fortes de part son environnement. Ses atouts sont la rareté des petites infrastructures de transport et la richesse en grands habitats dans son paysage. Il présente également des corridors boisés assez bien développés dans son paysage.

Actuellement, le site est une prairie pâturée de raygrass régulièrement entretenue. Les aménagements proposés ont pour objectif de mettre en place une prairie naturelle hygrophile.

SURFACE A AMENAGER : 2 494 m²

Conception

> Préparation du sol sur les 2 494 m² à convertir en prairie humide

- Etrépage du sol sur 20 cm du sol.

Il ne peut être fait que sur des sols ressuyés et est à éviter sur des terres gorgées d'eau. Après une fauche rase, la zone sera débarrassée de la végétation. La terre végétale sera retirée sur 20 cm.

L'action s'effectuera à l'aide d'une pelleteuse à chenilles au début du printemps.

Elle devra prendre soin de ne pas abimer le système racinaire de la haie d'aubépine existante.

- Exportation des terres.

Cette action s'effectue en parallèle de l'étrépage de la parcelle. Les terres seront exportées en dehors du site, tassées au niveau de la zone de plantation de la haie ou dans le cadre du projet d'aménagement.

- Préparation du lit de semence.

Ce travail permet de décompacter le sol, de le réchauffer et d'enfouir les graines d'adventices. Toutefois, il ne peut être fait que sur des sols ressuyés et est à éviter sur des terres très humides.

On favorise l'utilisation des vibroculteurs car le risque d'aboutir à un émiettement trop fin est plus important avec une herse rotative.

> Ensemencement de la prairie

Afin de faciliter la reprise d'une végétation naturelle, un mélange grainier ECOSEM ©. Le mélange « zones humides 85/15 » sera préféré, il comprend 85% de graminées et 15% de fleurs sauvages vivaces, il est recommandé pour les fonds humides et les bords de cours d'eau.

Le mélange grainier suivant sera préféré :

Alopecurus pratensis, Festuca arundinaceae, Holcus lanatus, Phalaris arundinaceae, Poa trivialis, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Centaurea thuillieri, Eupatorium cannabinum, Filipendula ulmaria, Galium mollugo, Heracleum sphodylium, Leucanthemum vulgare, Lychnis flos-cuculi, Lythrum salicaria, Ranunculus acris, Silene dioica, Succisa pratensis, Tragopogon pratensis, Valeriana officinalis, Centaurea cyanus, Papaver rhoeas

Densité de semis recommandée : 5g/m²

Les surfaces semées seront passées au rouleau lisse 2 fois perpendiculairement pour faciliter la mise en contact du substrat et des graines.

Moyens matériel et humains

Pour la préparation du sol : Pelleteuse à chenille avec godet plat, tracteur 70/80 CV – remorque, vibroculteur

Pour l'ensemencement de la prairie : tracteur 70/80 CV , semoirs automatiques « centrifuges » ou engazonneuse, rouleau lisse.

Période de réalisation

Durée

Le travail du sol pourra se faire toute l'année à l'exception de novembre et décembre (sauf si les sols sont réessuyés).

L'ensemencement de la prairie pourra se faire en septembre – octobre (avant les premières gelées) ou au début du printemps (mars à avril)

Préparation des sols et ensemencement : 3 mois

Coûts

	Coût unitaire	unité
Préparation du sol (<i>étrépage</i>)	Forfait journée 1000 €	< 1 j
<i>Exportation des terres (transport)</i>	8 € /m ³ (ou réutilisé sur place)	500
<i>Préparation du lit de semence</i>	Forfait journée 600 €	< 1 j
Ensemencement		
<i>Fourniture semence ECOSEM ©</i>	57 €/kg	5 x 2 494 = 12,470 kg (~13 kg)
<i>Fourniture matériel d'ensemencement</i>	forfait journée 700 E	< 1 j

Coût total

1 000 + 8x500 + 600 + 13x57 + 700 = 7 041 €

Intérêts et objectifs

Restaurer des prairies humides afin d'augmenter la valeur patrimoniale du site : hébergement d'habitats et d'espèces à fort enjeu patrimonial.

Tout un cortège floristique très diversifié peut ainsi s'exprimer spontanément et permettre de favoriser toute une faune, de trouver un habitat favorable à leur développement.

Description de l'aménagement

Caractéristique de l'aménagement

Les milieux arbustifs manquent sur le site. La création d'une haie multistrata et la conversion en têtards des Saules blancs (*Salix alba*) plantés va enrichir le site en espèces faunistiques. Cette haie est connectée aux corridors forestiers locaux. Cela facilitera la colonisation de la prairie humide par la faune.

La haie sera plantée en connexion avec celle existante constituée d'aubépine.

Surface à créer : 590m². Linéaire d'environ 118 m sur 5 m de large.

Conception

> **La préparation de la plantation.**

Décompacter le sol le plus profondément possible à l'aide d'un outil à dent (au minimum sur 50 cm).

Labourer (ou bêcher là où le passage d'un tracteur n'est pas envisageable).

Travailler sur une largeur supérieure à celle plantée.

Une partie des terres du décapage de la prairie pourront éventuellement être utilisées pour créer un point haut sur la bande centrale de la zone de plantation.

> **Origine des plants**



Les plants seront issus d'écotypes locaux (Nord pas de Calais) en se fournissant auprès des pépinières labellisées ESDOCO (labellisation du Conservatoire Botanique de Bailleul). La traçabilité de chaque plant s'effectue par la présence de l'étiquette suivante :



Il est préférable de replanter des jeunes plants à racines nues ou en godet pour une meilleure reprise.

Le sol étant humide, les espèces plantées seront, pour la strate arborée :

l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Le Saule blanc (*Salix alba*)

Pour la strate arbustive :

Saule cendré (*Salix cinerea*)

Saule à trois étamines (*Salix triandra* L.)

Saule cendré x marsault (*Salix cinerea x caprea*)

Noisetier (*Corylus avellana*)

Saule marsault (*Salix caprea* L.)

Saule des vanniers (*Salix viminalis* L.)

Saule roux x cendré (*Salix atrocinerea x cinerea*)

Aubépine à 1 style (*Crataegus monogyna*)

Églantier commun (*Rosa canina* aggr.)

> Agencement des plants

Le centre de la haie sera planté d'arbres et les lisières, d'arbustes.

Pour les arbustes, la densité de plantation sera de 4 plants au m². Les arbres seront plantés tous les 3 m.

Creuser un trou suffisamment grand pour recevoir l'ensemble du système racinaire de chaque plant.

Planter le végétal en veillant à ne pas recouvrir le collet.

> La protection

Tous les plants doivent être protégés contre les lapins, les ragondins et les chevreuils.

Les protections "chevreuils" à 1,20 m de haut sont les plus adaptées à l'ensemble des animaux cités.

En cas de pâturage à proximité de la plantation, une clôture est fortement conseillée.

Moyens matériel et humains

Pas de matériel conséquent. Les travaux pourront s'effectuer avec des outils manuels (bêche...).

Période de réalisation		Durée	
Plantation en septembre - octobre		A réaliser la 1 ^{re} année	
Coûts			
	Coût unitaire	unité	
Plantation	50 € le ml	118 ml	
Coût Total	50 x 118 = 5 900 € la première année		

Intérêts et objectifs

Les objectifs de la plantation d'une haie est de recréer un abri pour la faune et diversifier la flore par effet lisière. La haie permet aussi de contribuer aux corridors écologiques boisés locaux de la trame verte pour les déplacements faunistiques.

B.2. GESTION

G1

Fauche des prairies humides

Description de la mesure

Caractéristique du site

Le site de compensation présente des opportunités écologiques assez fortes de part son environnement. Ses atouts sont la rareté des petites infrastructures de transport et la richesse en grands habitats dans son paysage. Il présente également des corridors boisés assez bien développés dans son paysage.

Le site actuellement est une prairie pâturée de raygrass régulièrement entretenue. Les aménagements proposés ont pour objectif de mettre en place une prairie naturelle hygrophile.

Conception

> Description du principe de fauche

La fauche constitue une opération de gestion, mais qui n'en reste pas moins brutale.

Il paraît donc important de respecter quelques règles pour assurer le maintien de la faune, il sera nécessaire :

- de mettre en œuvre un sens de fauche favorable à la préservation de la faune : fauche en bande d'un bout à l'autre de la parcelle, fauche centrifuge du centre vers l'extérieur,
- de privilégier des vitesses d'avancement aussi réduites que possible.
- de maintenir une bande de végétation non fauchée, à déplacer d'une année sur l'autre. Cette bande refuge permettra à la flore et la faune de terminer leur cycle biologique.
- d'exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d'éviter l'effet négatif d'accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment)

Tous les itinéraires proposés incluent l'exportation de la végétation, qu'elle soit fauchée ou broyée.

Illustration 1. sens de fauche. Source : Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère.

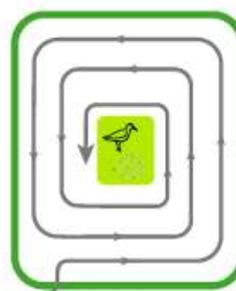
Cette exportation évite l'accumulation de matière organique au sol limitant ainsi les phénomènes d'atterrissement (assèchement) et de minéralisation (l'enrichissement du substrat néfaste aux communautés végétales des sols pauvres).

Alterner les zones entretenues (calendrier sur 3 ans par exemple, entretien d'un tiers de la surface à chaque passage).

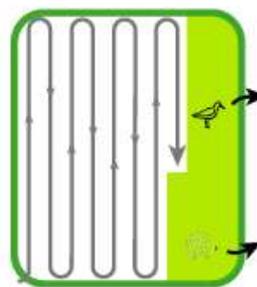
> La fauche d'entretien

L'action vise à entretenir les prairies humides en place. Elle nécessite une unique fauche annuelle pratiquée entre le 15 et le 31 juillet.

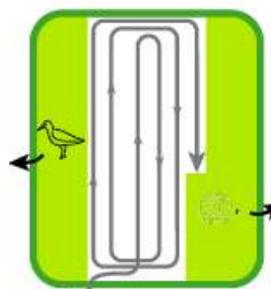
Une fauche plus tardive favoriserait les espèces d'ourlets hygrophiles. Une fauche plus précoce impacterait les espèces nichant au sein de la prairie.



Les animaux évitent de fuir vers l'extérieur et vers les secteurs fauchés où ils se sentent à découvert. Une fauche de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle tend à conduire les animaux au centre de cette dernière et à les piéger.



1- Faucher la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre.



2- Commencer par faucher une bande centrale, puis faucher autour de cette bande vers l'extérieur de la parcelle.

Moyens matériel et humains		
Faucheuse rotative à disque ou à tambour		
Remorque		
Période de réalisation	Durée	
Fauche d'entretien : entre le 15 et le 31 juillet	Tous les ans pendant 30 ans	
Coûts		
	Coût unitaire	unité
1 Fauche avec export de la végétation	700 €/ha	2 494 m ²
Coût Total par année	700 x 2 494 / 10 000 = 174,58 € (~200 €)	
Intérêts et objectifs		
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts sont d'une grande diversité. Ils sont susceptibles d'accueillir des espèces animales (insectes, mammifères,...) parfois strictement liées à ces milieux.</p> <p>La fauche permet de stopper les successions végétales en conservant les milieux à leurs stades actuels. Développer une multitude d'habitat permet d'augmenter la patrimonialité du secteur.</p>		

Description de la mesure

Caractéristique du site

La taille de la haie et la conversion en têtards des Saules blancs (*Salix alba*) plantés va enrichir le site en espèces faunistiques par une diversification des strates en allant du plus haut au plus bas : Aulne glutineux, Saule blanc taillé en têtard, saules arbustifs, autres arbustes.

La taille prend en compte le linéaire de haie existant.

Surface à tailler : 667m². Linéaire d'environ 134 m sur 5 m de large.

Conception

> Entretien de la plantation

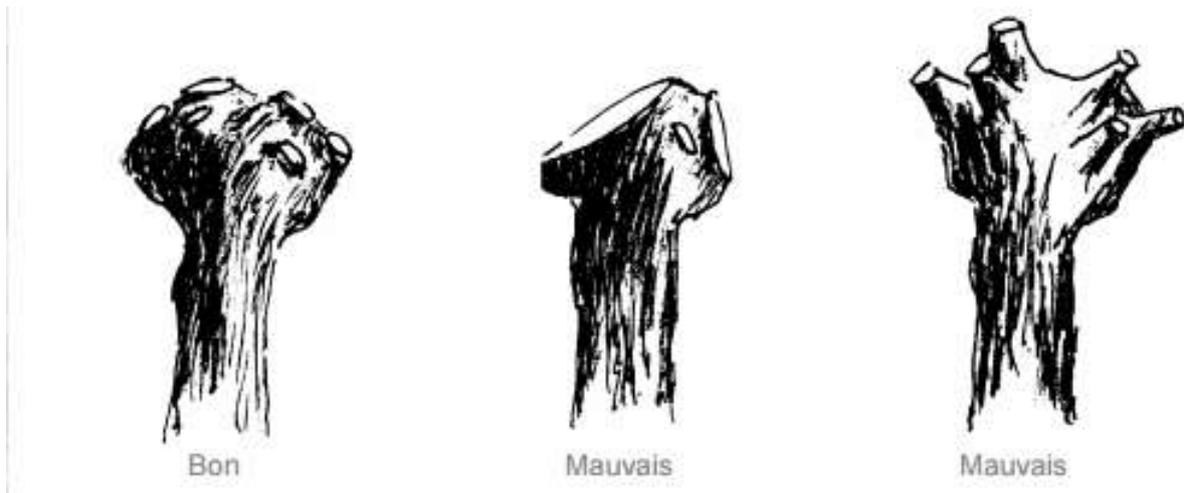
Les entretiens consistent principalement en des dégagements manuels pendant les 2 à 3 premières années de toutes autres espèces perturbant la croissance des jeunes plants : liseron des haies, orties, ronce...

Quelle que soit la méthode d'entretien mise en œuvre, au bout de 3-4 ans, les plants dominent la végétation concurrente et les entretiens deviennent inutiles. Ces entretiens peuvent être effectués en même temps que la fauche.

> Taille de la haie

La taille de la haie pourra s'effectuer à la Barre sécateur sur tracteur ou manuellement. La tronçonneuse d'élagage permettra la taille des branches de grosse section (Saules).

Pour la taille des Saule blanc en saules têtards, voici un petit shema des bonnes pratiques :



« L'entretien des haies champêtres » Source : Prom'Haies

Il faut veiller à ne pas enlever des morceaux de la tête car cela entraînerait des plaies trop importantes. Il est aussi conseillé de ne pas laisser de chicots (morceaux de bois mort) car ils empêchent une bonne cicatrisation et aucune repousse n'est possible sur ces tronçons.

Moyens matériel et humains		
Tronçonneuse d'élagage pour la taille Barre sécateur pour l'entretien Débroussailleuse pour l'entretien.		
Période de réalisation	Durée	
La taille ou le bûchage a lieu en hiver en période de repos végétatif tous les 2 ans.	Tous les 2 ans pendant 30 ans La bonne élaboration des saules têtards dure environ 10 ans.	
Coûts		
	Coût unitaire	unité
Taille de la haie	3 € le ml	134 ml
Coût Total tous les 2 ans	3 x 134 = 402 € (~400 €)	
Intérêts et objectifs		
Les objectifs de la haie est de recréer un abri pour la faune et diversifier la flore par effet lisière. La haie permet aussi de contribuer aux corridors écologiques boisés locaux de la trame verte pour les déplacements faunistiques.		

B.3. MESURES DE SUIVI

Plusieurs aménagements et mesures de gestion ont été mises en œuvre pour compenser un certain nombre de milieux naturels et d'espèces protégées. Les suivis permettront d'évaluer l'efficacité des mesures, la pérennité des sites. Les mesures pourront être adaptées chaque année en fonction des résultats obtenus lors de ces suivis.

S1

Suivi des habitats et de la flore

Description du suivi		
Caractéristique du suivi		
<p>Les relevés floristiques permettent d'étudier l'évolution spatiotemporelle de la végétation et des habitats suite à la mise en place des aménagements et mesures de gestion, et d'identifier des dynamiques successionales ou une réponse aux modifications du milieu. Un suivi sera réalisé sur les mesures liées aux zones humides, aux zones de régénéscence des habitats ligneux, à la mise en place de prairies de fauche humide, à l'évolution des végétations sur les zones étrepées et mares créées.</p>		
Méthodologie		
<p>Techniques de réalisation :</p> <p>Un suivi sur la conservation des habitats et de leurs fonctions, des éventuels processus de dégradations ou des trajectoires dynamiques, pourra être effectué par une prospection exhaustive des milieux naturels du site (effectuée tous les 4 ans, entre mai et juillet), menée simultanément aux inventaires de la flore. Elle consistera en une actualisation des données et une évaluation des états de conservation des habitats naturels et de leurs composantes ainsi que des fonctionnalités écologiques générales.</p> <p>Le suivi des espèces patrimoniales de la flore sera réalisé par relevé floristique et phytosociologique de la zone, effectué tous les 4 ans. Le développement des espèces végétales s'étalant tout au long du printemps et leur observation, basée sur les pièces florales ou fructifères étant fortement saisonnière, 3 campagnes de parcours complet d'une journée seront nécessaires pour couvrir l'ensemble des zones.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la présence éventuelle d'espèces exotiques envahissantes et, déclencheront le cas échéant, les mesures spécifiques.</p>		
Moyens matériel et humains		
Inventaire flore-habitats : 3 jours de terrain et 1 jour de rédaction/cartographie.		
Période de réalisation		Durée
Printemps et été		Tous les 4 ans pendant 30 ans
Coûts		
	Coût unitaire	unité
Inventaire flore-habitats	2000 €HT/an	Forfait
Coût Total sur un an	2000 € HT sur 1 an	

Description du suivi

Caractéristique du suivi

Tous types de milieux sont occupés par des oiseaux, les suivis sur l'avifaune vont permettre d'évaluer la diversité spécifique, l'utilisation du site par les espèces et ainsi d'estimer la qualité et les potentialités d'accueil des sites compensatoires.

Méthodologie

Oiseaux nicheurs :

Le suivi des oiseaux en période de nidification pourra se faire selon deux méthodes :

- une méthode standardisée (points d'écoute),
- une méthode de recherche spécifique des espèces patrimoniales.

La première méthode consistera en la réalisation de points d'écoute. La méthode de dénombrement quantitatif s'appelle la technique des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) (Blondel et coll., 1970) ou des points d'écoute (EPS). Ces méthodes quantitatives permettent d'apprécier le nombre de couples sur une surface donnée et de caractériser l'intérêt avifaunistique du secteur concerné grâce à différents paramètres dont la richesse spécifique, la densité et la diversité. La réalisation de ce suivi sur plusieurs années permettra d'évaluer l'évolution de l'intérêt avifaunistique à l'échelle locale.

L'analyse consistera, parallèlement aux points d'écoute, en la recherche des espèces d'intérêt patrimonial, en l'occurrence à statut de protection, de rareté et/ou de menace élevées. Les espèces remarquables recensées sur les secteurs d'étude seront recherchées avec une attention particulière.

Les inventaires de terrain seront réalisés du lever du jour jusqu'à 10h-11h environ et en début de nuit, pour l'étude des rapaces nocturnes notamment.

La période à respecter pour le suivi de l'avifaune nicheuse est comprise entre la mi-avril et la mi-juin. Dans le cas de la mise en place d'une méthode quantitative par IPA, deux passages sont requis afin de contacter l'avifaune nicheuse précoce et l'avifaune nicheuse tardive et afin de comparer les résultats des deux passages. Il est important de respecter un certain laps de temps de 3 à 4 semaines minimum entre ces deux passages. Ce suivi sera réalisé tous les 2 ans les 10 premières années, puis tous les 5 ans pendant 30 ans.

Oiseaux migrateurs et hivernants :

Les oiseaux migrateurs seront suivis au printemps (migration pré-nuptiale) et en automne (migration post-nuptiale), les oiseaux hivernants en hiver.

Moyens matériel et humains

Inventaire oiseaux : 5 jours de terrain et 3 jours de rédaction/cartographie.

Période de réalisation

Durée

Migration pré-nuptiale : fin hiver / début printemps
 Reproduction : printemps / été
 Migration post-nuptiale : automne
 Hivernage : hiver

Tous les 2 ans pendant 10 ans puis tous les 5 ans pendant 20 ans.

Coûts

	Coût unitaire	unité
Inventaire faunistique (avifaune)	5 000 €HT/an	Forfait
Coût Total sur un an	5 000 € HT sur 1 an	

Description du suivi

Caractéristique du suivi

Le suivi de l'entomofaune permet en partie d'évaluer la biodiversité des milieux prairiaux humides, des lisières et de rendre compte de leur état de conservation. Un suivi sera réalisé sur les mesures liées aux espaces prairiaux du site.

Une prospection ciblée sur les milieux humides et notamment sur le cuivré des marais sera nécessaire. C'est une espèce protégée et remarquable, faisant l'objet de mesures compensatoires. Il serait judicieux d'effectuer un inventaire de présence mais aussi d'abondance afin d'évaluer le taux de reproduction du site et la qualité des populations.

Méthodologie

Les groupes d'insectes recherchés seront ciblés sur les lépidoptères rhopalocères, les odonates, les orthoptères et les coléoptères.

Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques de captures, seront utilisées.

> **Lépidoptères rhopalocères**

Les rhopalocères sont de bons indicateurs de l'état écologique des milieux ouverts et de la diversité spécifique floristique.

La méthodologie se base sur le protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France). La méthode retenue dans tous les programmes de suivis de rhopalocères et donc le comptage par transects (Pollard et Yates, 1993).

– Choix des transects et relevés

Chaque transect se restreindra à un seul type d'habitat. Si le transect correspond à une lisière, les deux milieux en contact seront décrits séparément. Du fait de cette contrainte d'homogénéité d'habitat, les transects devront être de longueur réduite, comprise en 50 et 400 m.

A l'intérieur de chaque site, l'observateur définit librement 5 à 15 petits transects (ou parcours) d'une longueur telle qu'il faille environ 10 minutes pour compter les papillons.

Les individus sont capturés avec un filet à papillon pour les espèces non identifiables en vol. Cet inventaire est complété par une recherche active des chenilles dans la végétation.

> **Les odonates**

Les odonates sont des bio-indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. la méthodologie d'inventaire est adaptée selon les protocoles STELI (Suivi Temporel des Libellules) et RhoMeO.

– Choix des points de prospection et relevés

Pour décrire la richesse totale de la zone humide, il est nécessaire d'échantillonner tous les types d'habitats disponibles pour les odonates. Des points sont définis à une distance de 500 mètres environ pour sur chaque habitat. L'observateur devra rester au minimum 30 minutes sur chaque site et inventorier tous les individus à vue ou par capture au filet.

Ce recensement est complété par la détection d'indices de reproduction sur les sites aquatiques (larves, exuvies...).

> Les orthoptères

Les orthoptères sont essentiellement sensibles à la structure de la végétation (stratification de la végétation) mais pas à sa composition car ils sont presque tous polyphages. Ils permettent de caractériser la structure paysagère et la diversité des habitats.

L'inventaire est conduit sur les imagos, la méthode principale de recherche est basée sur la réalisation de relevés dans lesquels la liste des espèces contactées est étroitement associée à une analyse structurale de la végétation.

Les relevés permettent de connaître la composition spécifique d'un peuplement d'Orthoptère (VOISIN, 1986). Ils ont été effectués selon les techniques déjà largement utilisées par DREUX (1962, 1972), DURANTON & al. (1982), VOISIN (1979, 1980, 1986), et à quelques variantes près, par DEFAUT (1978) et LUQUET (1978).

– Choix des stations et relevés

Le choix des stations est réalisé selon leur homogénéité apparente. En pratique, une station doit être homogène quant à la structure de sa végétation (c'est-à-dire qu'elle doit concerner un seul biotope à la fois) sur une surface minimale de l'ordre de 200 m².

• En milieux ouverts :

L'observateur progresse lentement durant une durée minimale de l'ordre d'une demi-heure, et identifie tous les orthoptères qui y sont présents. La progression se fait ordinairement en spirale, de manière à éviter aux individus de désertir la station en les « ramenant » en son centre. Les captures sont effectuées avec un filet fauchoir.

• En milieux fermés :

Des transects ou ILA (Indice Linéaire d'Abondance) seront matérialisés le long des lisières dans les secteurs où la méthode de la spirale (décrite ci-dessus) ne peut être appliquée. La récolte est effectuée à l'aide d'un parapluie japonais par battage de la végétation arbustive.

• Enregistreurs sonores :

Des enregistreurs sonores seront installés sur chaque habitat afin de compléter le recensement par contact direct.

> Les coléoptères

L'inventaire se base sur une méthode active, par échantillonnage à vue. Aucun système de piégeage ne sera installé.

Nous nous focaliserons sur les espèces sensibles et/ou protégées. Le groupe des coléoptères saproxylophages (lucanidés, cérambycidés et cétonidés) portera donc toute notre attention.

– Choix des transects et relevés

Plusieurs transects seront définis pour couvrir toutes les niches écologiques susceptibles d'abriter des coléoptères.

Les coléoptères seront identifiés par chasse à vue sur les zones ouvertes ou à l'aide d'un parapluie japonais dans la végétation arborée.

Une visite des gîtes sera effectuée. L'examen d'habitats très particuliers est indispensable : vieux arbres, bois morts, notamment sous les écorces (à terre ou sur pied), intérieur des champignons, sous les grosses pierres, cavités dans les troncs, bouses et crottins, nids et terriers, talus de mousse au bord des ruisseaux etc.

Moyens matériel et humains

Inventaire entomofaune : 5 jours de terrain et 2 jours de rédaction/cartographie.

Période de réalisation		Durée	
Les premiers en avril/mai puis juin/juillet et le dernier en aout/septembre		Tous les 2 ans pendant 10 ans puis tous les 5 ans pendant 20 ans.	
Coûts			
	Coût unitaire	unité	
Inventaire faunistique (entomofaune)	3 500 €HT/an	Forfait	
Coût Total sur un an	3 500 € HT sur 1 an		

C. PLANNING

Le tableau suivant ventile les dépenses sur une durée de 30 ans.

	N				N+1				N+2			
	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté
Aménagements												
A1 Reconversion d'une pâture en prairie humide naturelle	Préparation sol : 5 600 €											
	Ensemencement : 1 441 €											
A2 Création d'une haie multistrate	Plantation d'une haie : 5 900 €											
Gestion et entretien												
G1 Fauche des prairies humides								200 €				200 €
G2 Taille de la haie						400 €						
Suivis écologiques												
S1 Suivi des habitats et de la flore								2 000 €				
S2 Suivi de l'avifaune							5 000 €					
S3 Suivi de l'entomofaune							3 500 €					

	N+3				N+4				N+5			
	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté
Gestion et entretien												
G1 Fauche des prairies humides				200 €				200 €				200 €
G2 Taille de la haie		400 €							400 €			
Suivis écologiques												
S1 Suivi des habitats et de la flore												2 000 €
S2 Suivi de l'avifaune				5 000 €								5 000 €
S3 Suivi de l'entomofaune				3 500 €								3 500 €

	N+6 à N+10				N+11 à N+30			
	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Printemps	Eté
Gestion et entretien								
G1 Fauche des prairies humides				1 000 €				4 000 €
G2 Taille de la haie		800 €				4000 €		
Suivis écologiques								
S1 Suivi des habitats et de la flore				2 000 €				10 000 €
S2 Suivi de l'avifaune				10 000 €				20 000 €
S3 Suivi de l'entomofaune				7 000 €				14 000 €

12 parcelles de 50 m² : 600 m²
 22 parcelles de 100 m² : 2 200 m²
 14 parcelles de 200 m² : 2 800 m²
 48 parcelles : 5 600 m²

28 parcelles de 50 m² : 1 400 m²
 20 parcelles de 100 m² : 2 000 m²
 16 parcelles de 200 m² : 3 200 m²
 64 parcelles : 6 600 m²

AIRE DE COMPENSATION DE ZONE HUMIDE, 5775 m² dont :
 Prairie humide : 2494 m²
 Haie multi-strate : 590 m²

MARE CRÉÉE
 303 m²

Association des Jardins Familiaux de Tourcoing

Jardins Familiaux

Rue de Linselles Tourcoing

Maitre de l'ouvrage	Association des Jardins Familiaux de Tourcoing Pierre-Bernard Vercoûtère 100 Rue de Lille Tourcoing Tourcoing	Signature : Tel: 03 20 28 93 96 Fax: 03 20 28 93 94
Maitre d'oeuvre	Pierre COPPE Architectes s.a.r.l. BP 80393 59537 Tourcoing cedex Courriel: contact@pierecotte.fr	Signature : Tel: 03 20 28 93 96 Fax: 03 20 28 93 94
Bureau d'étude	Impact Qualité Environnementale BP 80393 59537 Tourcoing cedex Courriel: contact@impact-qe.com	Signature : Tel: 03 20 28 93 96 Fax: 03 20 28 93 94
Paysagiste		Signature : Tel: Fax:

PC	Aire de compensation de zone humide - 500e	Chef de projet: PC
PC2c		Dessiné par: AH
indA		Echelle:
		Date de création:
		Imprimé le: 27/04/2018

Ind	Demandeur	Date de modification	Objet de la modification	Dossier n°	Vérif
A		27/04/2018	Modification de la surface capacitaire de la zone humide	972-1502	
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					



MAITRE D'OUVRAGE:



JARDIN D'EDEN - RUE DES MARTYRS A TOURCOING

ETUDE D'UNE MESURE COMPENSATOIRE EN APPLICATION DE LA METHODE NATIONALE ONEMA



Verdi

**Agence de Wasquehal
80, rue de Marcq
CS 90049
59441 Wasquehal Cedex**

Date : Septembre 2017

Etabli par : NIVON Claire
DUBLICQ Valentin

VERSION 1

I. CONTEXTE

Au droit du projet « Jardin d'Eden » rue des Martyrs à Tourcoing, le diagnostic de terrain a permis d'identifier une zone humide de 1760m². Cette zone humide n'a été identifiée qu'au titre du critère sol, le site étant cultivé dans sa quasi-totalité.

Aucune mesure d'évitement et de réduction n'ayant pu être mise en place, une mesure de compensation doit être proposée.

Pour cela, la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, éditée par l'ONEMA en Mai 2016 est appliquée.

Cette méthode permet d'évaluer les fonctions de la zone humide impactée et de vérifier que ces pertes fonctionnelles sont compensées par des gains équivalents après la mise en œuvre de la mesure compensatoire.

Les fonctions analysées sont de 3 types : fonctions hydrologiques, fonctions biogéochimiques et fonctions en rapport avec l'accomplissement du cycle biologique des espèces.

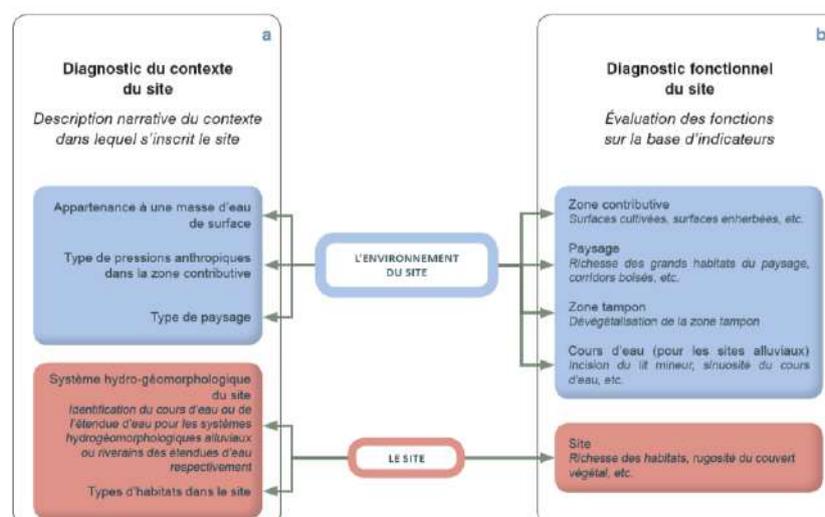
L'évaluation de ces fonctions est réalisée en tenant compte des propriétés intrinsèques du site (en zone humide) et également de son environnement (sa zone contributive, sa zone tampon, son paysage et aussi éventuellement le cours d'eau associé).

Ainsi, deux notions sont utilisées

- La notion d'opportunité : ce sont les éléments de contexte qui font que la fonction peut s'exprimer. Elle se mesure sur les paramètres de l'environnement du site : zone contributive, zone tampon et paysage.
- La notion de capacité : il s'agit du niveau d'expression de la fonction dans le site

Enfin, l'analyse est réalisée en deux temps :

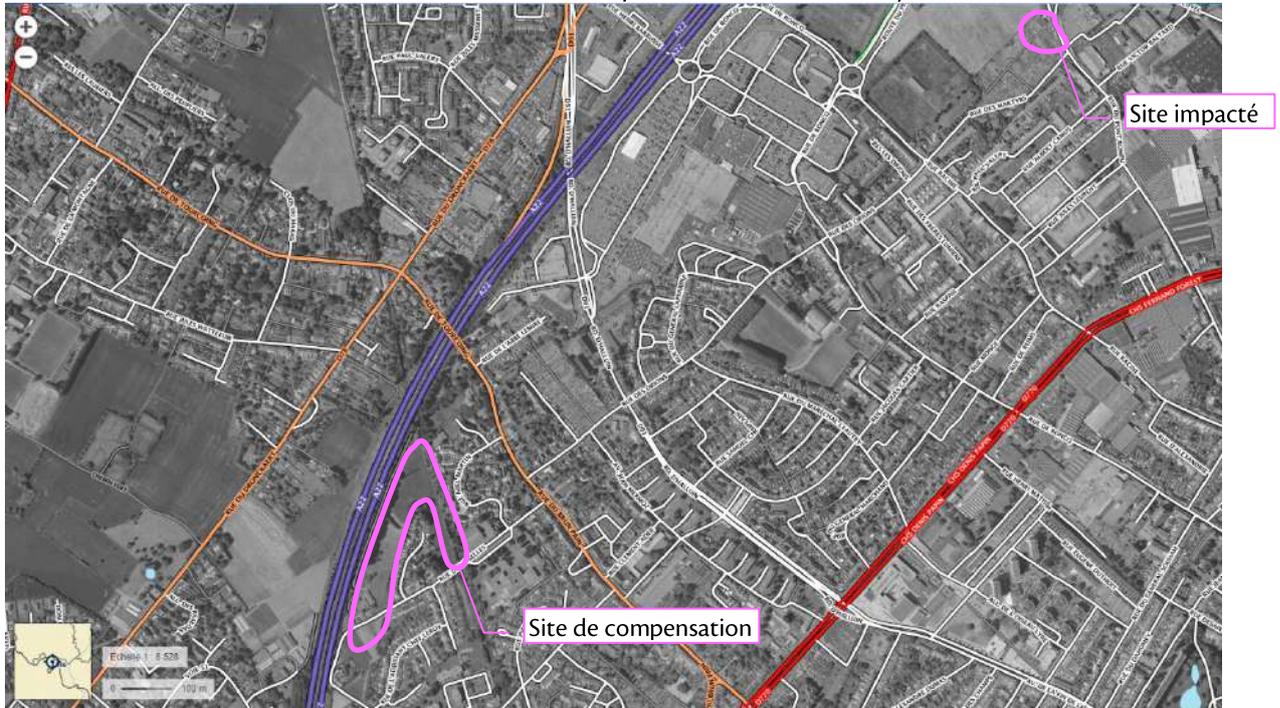
- Le diagnostic de contexte : il permet de vérifier que le site impacté et le site de compensation présentent des composantes physiques et anthropiques similaires, ce que permet de garantir que leurs fonctions sont comparables
- Le diagnostic fonctionnel : Il permet d'évaluer la prédisposition probable du site à réaliser certaines fonctions au regard des éléments relevés sur le site et dans son environnement.



II. PRESENTATION DU SITE DE COMPENSATION

L'aménageur de la parcelle rue des Martyrs à Tourcoing a proposé une parcelle de compensation située à Roncq, à proximité de la zone impactée.

Localisation de la zone de compensation et du site impacté



Zone d'étude

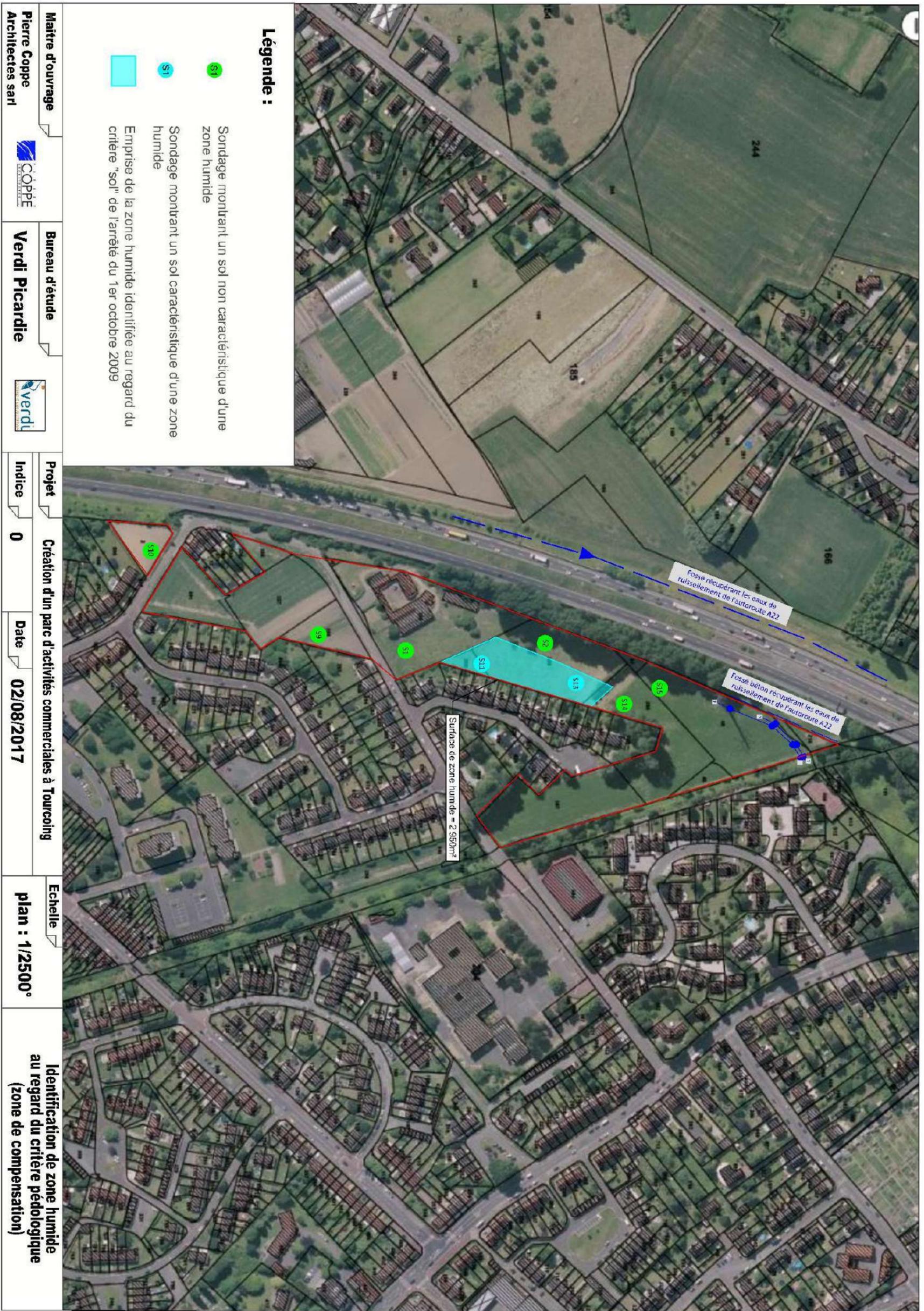


La zone d'étude du projet a pu être inventoriée dans sa totalité.

- Au titre de la végétation : les prospections de terrain n'ont pas permis de déterminer de Zone Humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 (JO du 09 07 2008). Les espèces caractéristiques de Zone Humide recensées sur le site présentent un recouvrement insuffisant, par rapport aux espèces plantées, pour permettre de caractériser une Zone Humide.
- Au titre du sol : les sondages réalisés conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 (JO du 09 07 2008) ont permis d'identifier une zone humide sur 2950 m²

Voir plan page suivante

Cette zone de 2950 m² a donc été retenue comme site pour l'étude d'une mesure de compensation à la destruction de zone humide rue des Martyrs à Tourcoing.



• **Résultats**

Dans le cas présent, le diagnostic de contexte du site impacté avant impact et du site de compensation après action écologique sont similaires.

Remarque: le type d'habitats dans le site n'est pas pris en compte puisque les habitats du site impacté sont artificiels (jardins ouvriers).

Appartenance à une masse d'eau de surface		AR 32 DEULE CANALISEE DE LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL D'AIRE A LA CONFLUENCE AVEC LA LYS				=	AR32 DEULE CANALISEE DE LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL D'AIRE A LA CONFLUENCE AVEC LA LYS			
SI										
La zone contributive		2 ha.					3 ha.			
Surfaces cultivées	1	ha snit	78,7	%.	≈	1	ha snit	40,4	%.	
Surfaces enherbées	0	ha snit	19,7	%.		1	ha snit	40,0	%.	
Surfaces construites	0	ha snit	Pas de surface construite détectée.			0	ha snit	Part construite très importante (11,5 %).		
Infrastructures de transport	0	km snit	0,0	km/ 100ha.		0	km snit	7,2	km/ 100ha.	
Année du HPG		0				SI	0			
Année de la BD TOPO®		0					0			
Le paysage		314,0 ha.					314,0 ha.			
A Habitats marins			0,0	%.	≈			0,0	%.	
B Habitats côtiers			0,0	%.				0,0	%.	
C Eaux de surface continentales			0,0	%.				0,0	%.	
D Tourbières hautes et bas-marais			0,0	%.				0,0	%.	
E Prairies et terrains dominés par des herbacées non graminoides, des mousses ou des lichens			6,8	%.				5,5	%.	
F Landes, fourrés et toundras			0,0	%.				1,0	%.	
G Boissements, forêts et autres habitats boisés			1,9	%.				3,0	%.	
H Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée			0,0	%.				0,0	%.	
I Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés			6,0	%.				11,5	%.	
J Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels			85,3	%.				79,0	%.	
Année de la BD ORTHO®		2015				SI	2015			
Système hydrogéomorphologique du site		Dépression				=	Dépression			
Si système hydrogéomorphologique alluvial ou riverain des étendues d'eau, nom du cours d'eau ou de l'étendue d'eau										

Les conditions étant réunies, il est possible de passer au diagnostic fonctionnel.

IV. DIAGNOSTIC FONCTIONNEL

Dans le cadre du présent rapport, les enjeux sont discutés d'après 4 classes : très fort, assez fort, assez faible, très faible.

1. ANALYSE DES FONCTIONNALITES DU SITE IMPACTE

Le site impacté est situé dans un système hydrogéomorphologique de type dépressionnaire. La zone contributive s'étend sur 1,476 ha. Les pressions agricoles y sont fortes puisque la totalité de la zone contributive est occupé par des jardins ouvriers. Elles induisent vraisemblablement de forts apports de sédiments et de nutriments (azote et phosphore) vers le site impacté. Les pressions domestiques et industrielles y sont en revanche assez réduites (annexe 1).

- **Fonctions hydrologiques**

L'analyse de l'environnement du site permet uniquement à la sous fonction « rétention des sédiments » de s'exprimer. En effet, la zone contributive est fortement cultivée (jardins ouvriers) et la zone tampon présente quant à elle un très faible couvert végétal permanent. Cette sous fonction s'exprime de façon assez forte sur le site du fait de l'absence de fossés, rigoles ou drains.

Quand aux sous fonctions « ralentissement des ruissellements » et « recharge des nappes », l'environnement du site ne leur permet pas de s'exprimer (site non alluvial).

Bilan des fonctionnalités hydrologiques exprimées sur le site impacté :

Sous fonction « rétention des sédiments » :

- Opportunité assez forte de s'exprimer au regard de l'environnement du site
- Capacité d'expression assez forte sur le site

- **Fonctions biogéochimiques**

L'environnement du site permet à l'ensemble des sous fonctions biogéochimique de s'exprimer de manière assez forte. En effet, la zone contributive est fortement cultivée (jardins ouvriers) et la zone tampon présente quant à elle un très faible couvert végétal permanent.

Quant au site, seule une sous fonctions peut s'exprimer : l'assimilation végétale des orthophosphates. En effet, le site ne possède aucune rigole, fossé ou drains (ce qui augmente le temps de séjour des eaux favorise les fonctions épuratoires globales) et :

- le pH du sol est de 6 ce qui favorise l'assimilation végétale du phosphore ;
- le couvert végétal avec des pratiques agricoles favorise la rétention des nutriments.

Bilan des fonctionnalités biogéochimiques exprimées sur le site impacté :

Sous fonction « assimilation végétale des orthophosphates » :

- Opportunité assez forte de s'exprimer au regard de l'environnement du site
- Capacité d'expression assez forte sur le site

- **Fonctions écologiques**

Le site impacté présente des opportunités écologiques assez faibles de part son environnement. Ses atouts sont la rareté des petites infrastructures de transport et la richesse en grands type d'habitats dans son paysage.

Quant au site, il présente une végétation cultivée parsemée de zones à nue (jardins ouvriers). Aucune surface de végétation spontanée n'y a été détectée. Il s'agit d'une Zone Humide déterminée uniquement au critère pédologique.

Les principaux enjeux écologiques du site sont liés à la proximité des habitats similaires à ceux impactés.

Seul la sous fonction « connexion des habitats » présente un niveau d'expression assez fort sur le site, malgré tout, son opportunité de s'exprimer reste assez faible.

Bilan des fonctionnalités écologiques exprimées sur le site impacté :

Sous fonction « connexion des habitats » :

Opportunité assez faible de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Niveau d'expression assez fort sur le site

2. IMPACT DU PROJET

Dans le cadre du projet, l'ensemble de la zone humide identifiée sera détruite.

Les fonctionnalités identifiées au chapitre précédent sont donc amenées à disparaître.

3. ANALYSE DES FONCTIONNALITES DU SITE DE COMPENSATION AVANT ACTION

Le site de compensation est situé à Tourcoing (59), sur une partie de la parcelle 289. Sa superficie est de 2950 m². Il est entièrement recouvert de prairies, et n'est pas situé à proximité d'un cours d'eau. Il est situé dans un système hydrogéomorphologique dépressionnaire.

Sa zone contributive, de 2,5 ha, est principalement occupée de cultures et de surfaces enherbées.

Les raisons qui ont motivé le choix de ce site sont principalement la possibilité de restaurer une zone humide sur un site qui est dégradé du fait de pratiques agricoles intensives et la proximité géographique de ce site de compensation avec le site impacté.

- **Fonctions hydrologiques**

L'analyse de l'environnement du site permet uniquement à la sous fonction « rétention des sédiments » de s'exprimer. En effet, la zone contributive présente des surfaces construites (habitations et routes) qui génèrent du ruissellement vers le site.

De plus, cette sous fonction s'exprime de façon assez forte sur le site du fait d'un couvert végétal permanent et de l'absence de fossés ou rigoles.

Quand aux sous fonctions « ralentissement des ruissellements » et « recharge des nappes », l'environnement du site ne leur permet pas de s'exprimer (site non alluvial).

Bilan des fonctionnalités hydrologiques exprimées sur le site de compensation :

Sous fonction « rétention des sédiments » :

Opportunité assez forte de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Capacité d'expression assez forte sur le site

- **Fonctions biogéochimiques**

L'environnement du site permet à l'ensemble des sous fonctions biogéochimiques de s'exprimer de manière assez forte. Cela est du notamment à la présence de constructions dans la zone contributive. En effet, la zone contributive est partiellement cultivée ainsi que la zone tampon.

Quant au site, seule deux sous fonctions peuvent s'exprimer: la précipitation du phosphore et l'assimilation végétale des orthophosphates. En effet, le site ne possède aucune rigole, fossé ou drains (ce qui augmente le temps de séjour des eaux favorise les fonctions épuratoires globales) et :

- le pH du sol est de 5 ce qui favorise la fixation du phosphore dans le sol
- le couvert végétal avec des pratiques agricoles favorise la rétention des nutriments.

Bilan des fonctionnalités biogéochimiques exprimées sur le site de compensation :

Sous fonction « assimilation végétale des orthophosphates » :

Opportunité assez forte de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Capacité d'expression assez forte sur le site

Sous fonction « précipitation du phosphore » :

Opportunité assez forte de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Capacité d'expression assez forte sur le site

- **Fonctions écologiques**

Le site de compensation présente des opportunités écologiques assez fortes de part son environnement. Ses atouts sont la rareté des petites infrastructures de transport et la richesse en grands habitats dans son paysage. Il présente également des corridors boisés assez bien développés dans son paysage.

Anciennement cultivée, le site de compensation a ensuite été semé de Ray-grass pour servir au pâturage des bovins. Elle ne présente aucune surface de végétation spontanée. Par la culture puis les semis, les potentialités écologiques de cette zone n'ont pu s'exprimer depuis plus de 50 ans, les pressions anthropiques étant trop importantes.

Bilan des fonctionnalités écologiques exprimées sur le site de compensation :

Sous fonction « support des habitats » :

Opportunité assez fort de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Niveau d'expression assez faible sur le site

Sous fonction « connexion des habitats » :

Opportunité assez faible de s'exprimer au regard de l'environnement du site

Niveau d'expression assez fort sur le site

V. ACTION ECOLOGIQUE PROPOSEE AU REGARD DES ENJEUX DU TERRITOIRE, DU SITE IMPACTE ET DU SITE DE COMPENSATION

Les actions écologiques prévues dans le cadre des mesures de compensation sont principalement proposées selon :

- Les enjeux sur le territoire dans lequel s'inscrivent le site impacté et le site de compensation (Notion d'opportunité)
- Les fonctions à restaurer sur le site de compensation au vue des fonctions affectées par le projet d'aménagement sur le site impacté ;

Ainsi, les actions écologiques ont été ciblées de telle sorte que soit restaurés sur le site de compensation des fonctions similaires à celles impactées, en essayant de remédier aux dégradations présentes sur le site de compensation et en accord avec les enjeux sur le territoire.

• Action écologique 1 : réaliser un étrépage

Afin de favoriser le caractère humide du site de compensation, un étrépage sur 50 cm de profondeur sera réalisé en respectant la pente naturelle du terrain.

Le risque d'échec et l'incertitude sur le résultat de cette action écologique sont assez réduits dans ce contexte ci.

Objectif : supprimer la végétation en place (ray-grass).

• Action écologique 2 : ensemencement de la prairie humide naturelle

Afin de faciliter la reprise d'une végétation naturelle, un mélange de graines « zones humides 85/15 » sera préféré, il comprend 85% de graminées et 15% de fleurs sauvages vivaces, il est recommandé pour les fonds humides et les bords de cours d'eau.

Objectif : Rétablir les fonctions hydrologiques et biogéochimiques dans le site de compensation en révégétalisant le site et rétablir les fonctions de support des habitats en donnant un caractère plus naturel aux habitats présents.

• Action écologique 3 : mise en place d'une haie à vocation écologique

Les milieux arbustifs manquent sur le site. La création d'une haie multistratée et la conversion en têtards des Saules blancs (*Salix alba*) plantés va enrichir le site en espèces faunistiques. Cette haie est connectée aux corridors forestiers locaux. Cela facilitera la colonisation de la prairie humide par la faune.

La haie sera plantée en connexion avec celle existante constituée d'aubépine.

Objectifs : recréer un abri pour la faune et diversifier la flore par effet lisière. La haie permet aussi de contribuer aux corridors écologiques boisés locaux de la trame verte pour les déplacements faunistiques.

Ces actions sont détaillées dans le rapport « Aménagement et gestion de la mesure compensatoire. ».

VI. VERIFICATION DES PRINCIPES D'EQUIVALENCE ET D'ADDITIONNALITE ECOLOGIQUE REGISSANT LA COMPENSATION ECOLOGIQUE ET EDICTES DANS LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ratio qui est proposé ici pour détecter une équivalence avec la méthode est de 1 pour 1.

Par ailleurs, la restauration de 2950 m² de zones humides pour les 1760 m² de zones humides détruites de manière irréversible est bien cohérente avec les prescriptions du SDAGE Artois-Picardie qui concerne ces sites. En effet, le SDAGE Artois-Picardie prescrit de compenser par ordre de priorité par la restauration de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à la hauteur de 150% minimum de la superficie perdue, par la création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel à la hauteur de 100% minimum de la surface perdue.

• Indicateurs présentant une équivalence fonctionnelle

Parmi les indicateurs fournis avec la méthode, l'équivalence fonctionnelle sera vraisemblablement bien atteinte pour 6 indicateurs. Cela correspond principalement à :

- La diversification du couvert végétal sur le site va être améliorée puisqu'une haie sera implantée au sein de la prairie humide. Celle-ci permettra d'améliorer la capacité du site à séquestrer le carbone
 - **Indicateur Couvert végétal 2**
 - **Sous fonction associée : séquestration du carbone**
- L'étrépage du sol sur 50cm et la création d'une prairie humide vont modifier la composition de l'horizon de surface ce qui va contribuer à améliorer la fonction de rétention des sédiments du site
 - **Indicateur Texture en surface 1**
 - **Sous fonction associée : rétention des sédiments**
- L'étrépage du sol sur 50cm va également modifier les conditions d'hydromorphie de l'horizon de surface ce qui va contribuer à améliorer les capacités biogéochimiques du site et plus particulièrement la dénitrification des nitrates et la séquestration du carbone
 - **Indicateur Hydromorphie**
 - **Sous fonction associée : dénitrification des nitrates et séquestration du carbone**
- Au niveau des habitats, la mesure permet la désartificialisation des habitats qui étaient auparavant une pâture de ray-grass, pour les convertir en habitats plus naturels composés d'une prairie humide et d'une haie (2 habitats EUNIS)
 - **Indicateur Richesse des grands habitats**
 - **Indicateur Richesse des habitats**
 - **Indicateur Rareté de l'artificialisation de l'habitat**
 - **Sous fonction associée : Support des habitats**

- **Indicateurs présentant un gain fonctionnel**

Au-delà de l'équivalence fonctionnelle, notons que des gains fonctionnels sont obtenus pour 6 autres indicateurs en plus des 6 précités, sans pour autant atteindre l'équivalence fonctionnelle (indicateurs Couvert végétal 1, Matière organique incorporée en surface, texture en surface 2, Texture en profondeur, Proximité des habitats et Similarité avec le paysage).

L'équivalence s'accompagne donc également d'effet probable sur la fonction de support des habitats.

- **Conclusion**

La mesure de compensation engendrera vraisemblablement bien un « gain » pour 2 sous fonctions biogéochimiques et 1 sous fonction hydraulique (rétention des sédiments).

Au regard des fonctions identifiées sur le site impacté, les principes d'équivalence et d'additionnalité hydraulique et biogéochimique sont donc bien appliqués ici

La mesure de compensation engendrera vraisemblablement bien un « gain » écologique au moins équivalent aux « pertes » réalisées au regard d'au moins 3 indicateurs associés à des fonctions identifiés comme étant associés à des enjeux majeurs sur le territoire. A ces égards, les principes d'équivalence et d'additionnalité écologique sont donc bien appliqués ici

Lille, le 29 juillet 2016



Rapport du commissaire enquêteur et Conclusions motivées

Ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Lille numéro E16000075/59
du 13 avril 2016,

Arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille du 11 mai 2016.

Enquête publique relative à :

- 1 –Neuville-en-Ferrain- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU. Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat – Transfert du projet de logements du Chemin vert, vers la rue de Dronckaert,
- 2 – Tourcoing – Modification du PLU. Requalification des îlots Carliers/Galilée et Denis Papin/Roncq n vue d'accueillir des programmes de construction variés,
- 3 – Tourcoing – Modification du PLU. Îlot Tiberghien, boulevard Einstein – Modification du zonage d'activités en zonage mixte à dominante habitat,
- 4 – Tourcoing – Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU. Déplacement des jardins familiaux de la rue des Martyrs au secteur de la rue de Linselles.

Benoît Vouters
Commissaire enquêteur
298 rue Léon Gambetta
59 000 Lille

PREAMBULE

Cette enquête, organisée par une Ordonnance du Tribunal Administratif et un arrêté de la MEL, comporte quatre sujets qui seront traités successivement dans quatre rapports et quatre jeux de conclusion différents.



Neuville-En-Ferrain	Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du P.L.U. Rues du Dronckaert et du Chemin Vert Projet de logements.
Tourcoing	Modification du P.L.U. Boulevard Einstein Requalification de l'îlot Tiberghien.
Tourcoing	Modification du P.L.U. Rues des Carliers et boulevard Denis Papin Requalification de deux îlots.
Tourcoing	Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du P.L.U. Rues des Martyrs au secteur de la rue de Linselles Déplacement des jardins Familiaux.

Rapport du commissaire enquêteur

Enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Tourcoing. Rues des Martyrs au secteur de la rue de Linselles ;
Déplacements des jardins familiaux

Ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Lille numéro E16000075/59 du 13 avril 2016, arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille du 11 mai 2015.

PLAN

**Chapitre 1 : Généralités concernant l'objet de l'enquête,
pages 5 à 8**

Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête,

- Procédure : pages 9 à 21
- Organisation et déroulement de l'enquête : pages 22 à 30

Conclusions motivées du commissaire enquêteur : pages 31 à 38

PIECES JOINTES

- 1.- Copie de l'ordonnance de la Présidente du tribunal administratif de Lille du 13 avril 2016,
2. - Copie de l'arrêté de la MEL du 11 mai 2016,
- 3.- Les registres d'enquête publique,
4. - Les dossiers et courriers reçus,
- 5.- Les Certificats de publication de l'affichage,
- 6.- Les publications Presse de l'avis d'ouverture de l'enquête publique

Rapport du commissaire enquêteur

Enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Tourcoing. Rues des Martyrs au secteur de la rue de Linselles ; Déplacements des jardins familiaux

Ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Lille numéro E160000075/59 du 13 avril 2016, arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille du 11 mai 2016.

Chapitre 1 : Généralités concernant l'objet de l'enquête

La présente enquête concerne le projet de déplacement des jardins familiaux sis à Tourcoing. Il est proposé de mettre en compatibilité le PLU afin de permettre la relocalisation des jardins familiaux, actuellement exploités sur le site de la rue des Martyrs, sur le secteur de la rue de Linselles à Tourcoing.

À la fin du XIX^e siècle, l'abbé Lemire, député-maire chrétien de la ville d'Hazebrouck (Nord), crée les conditions de développement des jardins ouvriers, dans le but d'améliorer la situation des familles ouvrières. Les deux guerres mondiales provoquent la mise en potagers de nombreux parcs et parcelles historiques. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, on compte 250 000 jardins ouvriers en France

La loi du 26 juillet 1952 retient l'expression de « jardins familiaux ». Le cadre légal est défini par le code rural : les jardins familiaux doivent être gérés par des associations loi de 1901.

L'Association des jardins familiaux a été reconnue d'utilité publique en 1909.

L'association des jardins familiaux de Tourcoing est rattachée à la fédération des jardins familiaux et collectifs. Elle compte actuellement 1 100 adhérents dont les parcelles exploitées sont réparties sur 30 sites sur le territoire tourquennois et ses alentours.

L'association et la fédération sont propriétaires de la plupart des parcelles exploitées dont le terrain situé rue des Martyrs (en bordure du projet « promenade des Flandres ») ; ensemble commercial sis sur les communes de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et Roncq). Ces parcelles auraient vocation à intégrer le projet « promenade des Flandres ».



Source Google maps : photo en 3 D du secteur de la rue des Martyrs à Tourcoing (au centre de la photo, les jardins familiaux. à gauche et sur la partie haute ; les terrains dédiés au projet « promenade de Flandres »)

A proximité immédiate, rue de Linselles à Tourcoing (1Km5), les bâtiments et terrains d'une ancienne exploitation agricole sont en vente.



Source Google maps : photo en 3 D du site de la rue de Linselles à Tourcoing.
(les bâtiments de la ferme sont en bas à gauche, les terrains concernés sont les prairies à droite de l'autoroute)

L'Association a étudié le transfert des jardins actuellement implantés rue des Martyrs vers le secteur de la rue de Linselles.

L'objectif est de pouvoir répondre à une demande de jardins et de développer des services communs. Aussi, l'acquisition des terrains et du bâtiment rue de Linselles permettrait la relocalisation de 72 jardins implantés actuellement rue des Martyrs, la création de jardins supplémentaires, de jardins pédagogiques, de lieux favorisant la transmissions des savoirs et la vie commune.

Le projet est d'intérêt général lorsqu'est considéré la reconnaissance d'utilité publique de l'association des jardins familiaux. Il en est de même quand est pris en compte le fait que la relocalisation des jardins permettra :

- de répondre à une demande nouvelle de jardins avec des surfaces adaptées (100m²),
- de créer des espaces communs de services et de partage des savoirs,
- des jardins pédagogiques.

Par ailleurs la vente des terrains rue des Martyrs, leur reclassement en zone d'activités au PLU, permettra de conforter la nouvelle zone « promenade de Flandres » et ses abords.

Aussi, il est proposé aujourd'hui :

- Rue des Martyrs ;
 - La levée de l'indice JF (protection des jardins familiaux),
 - Le reclassement des emprises concernées en zone d'activités UG au lieu et place du zonage UC en vigueur,
- Sur les emprises de la rue de Linselles :
 - Lever la protection des terres cultivées en vigueur compte tenu de l'abandon des activités directement liées à la ferme,
 - Les remplacer en grande partie par une protection des jardins familiaux (JF) sur les emprises des futures parcelles à vocation de jardins familiaux.

Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête

A - Procédure

1. Délibération du Conseil de la Métropole prescrivant l'engagement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

Le 18 décembre 2015, considérant les résultats de la phase de concertation, considérant le projet présenté et la nécessaire mise en compatibilité du PLU, conformément aux articles L 123-14 et L 123-14-2 du code de l'urbanisme, Monsieur le Président de la MEL a été chargé d'engager une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

2. Désignation du Commissaire Enquêteur

Le 13 avril 2015, la Présidente du Tribunal Administratif de Lille, m'a désigné comme commissaire enquêteur. Lors de ma nomination elle indique ma profession.

Madame la Présidente a également nommé simultanément en qualité de suppléante, Madame Jocelyne MALHEIRO, ex-responsable du chiffre d'affaire à la direction du courrier de la Poste & retraitée.

3. Arrêté du Président de la MEL organisant l'enquête publique

Le 11 mai 2016, le Vice-Président délégué de la MEL, Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, pour le compte de la Présidence, a signé un arrêté de mise à l'enquête publique la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Neuville-en-Ferrain (Rues du Dronckaert et du Chemin Vert ; transfert du projet de logements).

J'ai pu vérifier que cet arrêté reprenait tous les points à évoquer (article R123-9 du Code de l'environnement) à savoir synthétiquement :

- L'objet de l'enquête, sa date d'ouverture et sa durée,
- La ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- Le nom et les qualités du commissaire enquêteur et de son suppléant,
- Les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et l'adresse où pourra être adressé toute correspondance au commissaire enquêteur,
- Les lieux ainsi que les jours où le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations,
- La durée et les lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- L'existence d'une évaluation environnementale consistant en un diagnostic initial de la qualité des sols du cabinet TAUW,
- L'identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées,
- L'information de la transmission du dossier aux communes belges limitrophe (MENIN et MOESKROEN),
- L'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultés, et les moyens offerts au public pour consulter les conclusions du commissaire enquêteur.

Une seule erreur a pu être relevée par mes soins, concernant la qualité du Commissaire enquêteur. Ainsi, si je suis bien Directeur de Société, je ne suis pas retraité mais en activité. J'ai alerté Madame Laurence LEMAI, par un courriel en date du 10 mai, de cette erreur et demandé rectification, si cela était possible, sur les affichages et publications. Cela a été fait.

4. Dossier présenté à l'enquête : mise à disposition et composition

- **Mise à disposition** -

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles ont été cotés et paraphés par mes soins lors d'une réunion organisée par la MEL, en ses locaux, le 27 avril 2015. Ils ont ensuite été déposés et mis à la disposition du public du 14 juin au 15 juillet 2015, aux heures d'ouverture au public :

- A la Mairie de Tourcoing,
- A la MEL, immeuble Euralliance, service droit de l'aménagement et de l'urbanisme, 4 avenue de Kaarst, La Madeleine quartier Romarin.

Ce que j'ai pu vérifier au cours des permanences que j'y ai tenu.

Il devait également pouvoir être communiqué, à ses frais, à toute personne en faisant la demande auprès de la MEL.

Par courriel, Monsieur CAUDRON, responsable des procédures relatives aux enquêtes publiques initiées par la MEL, nous a assuré ne pas avoir eu de demande de ce type.

Il devait également être mis à disposition sur le site internet de la MEL ([www.lillemetropole.fr/onglet](http://www.lillemetropole.fr/onglet%20participation) « participation »/ « je participe »/ »projets près de chez vous »).

Le 14 juin, je me suis rendu sur ce site et j'y ai trouvé les informations convenues. Le site est ergonomique et complet. Ainsi propose-t-il un accès à tous les documents utiles proposés à l'enquête.

LES PROJETS PRÈS DE CHEZ VOUS



MISE À DISPOSITION

Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée

Mise à disposition pour avis
du 17 mai au 17 juin 2016 inclus

Plusieurs communes de la Métropole voient leur Plan Local d'Urbanisme évoluer. Si la vôtre est concernée, n'hésitez pas à consulter le dossier mis à disposition et à réagir sur le registre ouvert en ligne.

[+ en savoir plus](#)

Juin-Juillet 2016 : 18 Enquêtes Publiques

Enquêtes Publique

du 14 juin au 15 juillet 2016 inclus

La MEL organise 18 enquêtes publiques à travers toute la Métropole. 74 projets sont présentés sur 48 communes, dont peut-être la vôtre ?

[+ Accéder aux enquêtes](#)

- Composition -

Le dossier comportait les éléments suivants :

- Une note de synthèse,
- Une présentation de ce qu'est un PLU, de l'objet de la procédure, la justification du choix de la procédure pour faire évoluer le PLU, des étapes de la procédure,
- La présentation du projet et des objectifs d'intérêt général,
- La mise en compatibilité du PLU,
- La compatibilité des projets avec les autres documents d'urbanisme,
 - Le Schéma directeur de développement et d'urbanisme
 - Les Schémas (départemental) d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE),
 - Le plan de déplacement urbain (PDU),
 - Le plan local de l'habitat (PLH),
 - Les servitudes d'utilité publique (SUP),
 - Les obligations diverses (OD),
 - L'inventaire du patrimoine architectural et paysager (IPAP)
 - L'archéologie préventive (ARCHO).

- Une conclusion,
- La délibération du Conseil de la Métropole Européenne de Lille du 16 octobre 2015,
- La délibération du Conseil de la Métropole Européenne de Lille du 18 décembre 2015,
- Cabinet TAUW : un diagnostic initial de la qualité des sols,
- Deux cartes présentant l'évolution du zonage du PLU (avant/après),
- Le règlement du PLU applicables aux zones UC et UG
- L'examen conjoint de la réunion du 1^{er} mars 2016 ayant comme objet la présentation de ce projet (invités : les communes avoisinantes, les élus concernés de la MEL, les services concernés de l'Etat et de la MEL)
- Les avis émis par les partenaires consultés et les conseils municipaux concernés,
- Différentes cartes et schémas.

5. Observations du Public et courriers

Toutes les observations ont pu être consignées dans les registres prévus à cet effet (un à Tourcoing, l'autre à la MEL).

Tous les écrits ont pu m'être adressés soit en Mairie de Tourcoing, soit à la Métropole Européenne de Lille – Direction des Affaires juridiques – service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme – 1 rue du Ballon – BP 749 – 59034 LILLE Cedex.

6. Permanences tenues

Je me suis présenté :

- en Mairie de Tourcoing, les :
 - Le mardi 14 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - Le mercredi 29 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00,
 - Le lundi 4 juillet 2016 de 9 h 00 à 12 h 00,
- En Mairie de Neuville-en-Ferrain, le :
 - Le samedi 2 juillet de 9 h 00 à 12 h 00,
- Au siège de la MEL, le :
 - Le mardi 12 juillet 2016 de 9 h 00 à 12 h 00,

afin de recevoir toute personne souhaitant me rencontrer, consulter les dossiers et/ ou effectuer des observations.

7. Publications d'un avis d'ouverture dans la presse Locale et sur le site internet de la MEL

L'avis de l'ouverture d'enquête a été publié en caractères apparents dans :

- La Voix du Nord, éditions des 27 mai et 17 juin mai 2016,
- Nord Eclair, éditions des 27 mai et 17 juin mai 2016.

MEL METROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE
NEUVILLE-EN-FERRAIN - TOURCOING

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de La Métropole Européenne de Lille a prescrite une enquête publique sur les aménagements suivants et portant sur :

- 1° à NEUVILLE-EN-FERRAIN - Déclaration de Projet valant mise en compatibilité de PLU Mise en œuvre du Programme Local de l'habitat. Travaux du projet de logements de Chemin vert avec la rue de Grandcourt
- 2° à TOURCOING - Modification de PLU
- Requalifications des sites Carlier, Gallée et Desir Papis. Remise en état d'accueil des programmes de construction variés
- 3° à TOURCOING - Modification de PLU
- Site Thibautien Boulevard Emmaux- Modification d'un usage d'activités en usage mixte à dominante habitat
- 4° à TOURCOING - Déclaration de Projet valant mise en compatibilité de PLU
- Déplacement des jardins familiaux de la rue des Martyrs au secteur de la rue de Lisselle

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU MARDI 14 JUIN AU VENDREDI 15 JUILLET 2016 INCLUS.

A été désigné comme commissaire enquêteur titulaire par Mère le Président du Tribunal administratif, M. Benoît VOUTERS, directeur de service. Son suppléant : Mme Jocelyne MAURELLE, responsable du chef de service à la direction du service de Plan groupé La Poste, en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public indifféremment pour les objets précités à l'adresse de ses permanences :

- au mairie de Tourcoing, le mardi 14 juin de 9h00 à 12h00
- au mairie de Tourcoing, le mercredi 29 juin de 14h00 à 17h00
- au mairie de Neuville-en-Ferrain, le samedi 2 juillet de 9h00 à 12h00
- au mairie de Tourcoing, le lundi 4 juillet de 9h00 à 12h00
- au siège de la Métropole Européenne de Lille, le mardi 12 juillet de 9h00 à 12h00.

A l'expiration de l'enquête publique, il sera en mesur pour rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être examinés, pendant un an, à la Métropole Européenne de Lille, à l'issue de Vise de chaque commune concernée, ainsi que sur le site www.Metropole3Lille.

Les dossiers et un registre d'enquête seront déposés :

- dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille (Bâtiment Eurolliance - 4 rue de Kasert à La Madeleine), les jours susdites, de lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- à l'hôtel de Ville de la ou des communes concernées par cette enquête publique, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Les dossiers sont consultables sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille (www.Metropole3Lille) pendant toute la durée de l'enquête publique, dans l'espace "participatif", onglet "je participe", rubrique "projets près de chez vous".

L'avis de Président est affiché au siège de la Métropole Européenne et dans chacune des communes précitées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête par leurs prescrites, ou par courrier adressé à : Monsieur Benoît VOUTERS, Commissaire Enquêteur - Métropole Européenne de Lille - Affaires Juridiques - Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme - rue de Belfort - CS 30189 - 59 554 Lille Cedex.

Dès la publication de l'avis, toute personne peut, sur sa demande et à son frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis des conseils municipaux, sera soumis à la décision du Conseil de la Métropole.

Pour Le Président
de la Métropole Européenne de Lille
Gilleson CASTELAIN
Le 1er Vice-président délégué
Marc-Philippe DAUMESNIL

Droit de l'urbanisme et de l'aménagement / 34 02 59 20 17 24

avis Presse VDN du 27 mai 2016

Il a ensuite été publié sur le site internet de la MEL quinze jours avant le début de l'enquête (soit le 30 mai 2016) et pendant toute la durée de l'enquête (soit jusqu'au 15 juillet 2016).

J'ai vérifié cette publication électronique les 2 juin et 15 juillet 2016 :

du 14 juin au 15 juillet 2016 inclus



ENQUÊTE PUBLIQUE



TOURCOING

Transfert des jardins familiaux actuellement implantés rue des Martyrs sur le secteur de la rue de Linselles

+ **Accéder au dossier en ligne**

Requalification de l'îlot Tiberghien, situé Boulevard Einstein, afin de pouvoir accueillir des programmes de constructions variées futurs

+ **Accéder au dossier en ligne**

Requalification de deux îlots, situés rue des Carliers et Boulevard Denis Papin, afin de pouvoir accueillir des programmes de constructions variées futur

+ **Accéder au dossier en ligne**

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Transfert du projet de logements initialement prévu Chemin Vert vers la rue du Dronckaert

+ **Accéder au dossier en ligne**

COMMENT PARTICIPER ?

Les dossiers de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête sont disponibles :

- aux hôtels de ville des communes concernées par cette enquête publique, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.
- à la Métropole Européenne de Lille (Bâtiment Euraliance - 4 rue de Kaarst à La Madeleine, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Le Commissaire enquêteur, Benoît VOUTERS vous recevra dans le cadre de ses permanences :

- en mairie de TOURCOING le 14 juin 2016 de 9h00 à 12h00, le 29 juin 2016 de 14h00 à 17h00 et le 4 juillet 2016 de 9h00 à 12h00,
- en mairie de NEUVILLE-EN-FERRAIN le 2 juillet 2016 de 9h00 à 12h00,
- à la Métropole Européenne de Lille le 12 juillet 2016 de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez également participer à cette enquête par courrier à l'attention de Benoît VOUTERS, Monsieur le commissaire enquêteur à la Métropole Européenne de Lille - Affaires juridiques - Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 1 rue du Ballon - CS 50 749 - 59034 Lille cedex.

[Haut de page](#)



A TÉLÉCHARGER

Affiche

PDF - 812 KB

[Accédez à l'affiche](#)

Arrêté d'ouverture d'enquête publique

PDF - 485 KB

[Accéder à l'arrêté](#)

Annexe aux dossiers

PDF - 4 MB

[Accéder à l'annexe aux dossiers](#)

J-43

AVANT LA CLOTURE DES REGISTRES !

8. Affichages de l'Avis d'enquête

La MEL a affiché l'avis d'enquête :

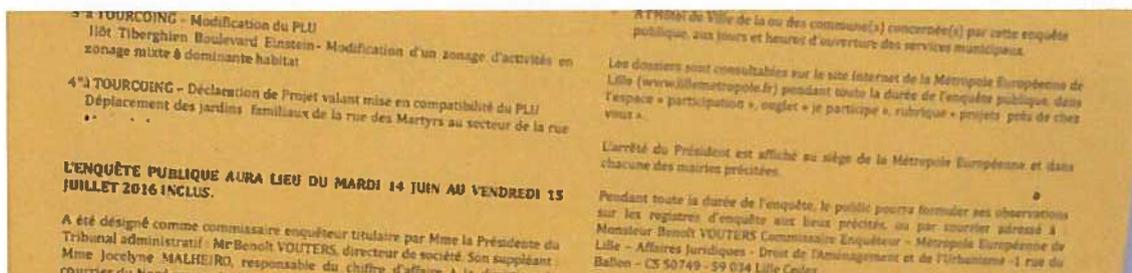
- en Mairie de Tourcoing,
- au siège de la MEL,
- rue des Martyrs à Tourcoing,
- rue de Linselles à Tourcoing

ce que j'ai pu vérifier respectivement :

- lors de ma permanence en Mairie de Tourcoing,
- lors de ma permanence au Siège de la MEL.
- lors de ma visite, sur site, avec Monsieur Jean-Christophe BAEYENS, urbaniste de la MEL,

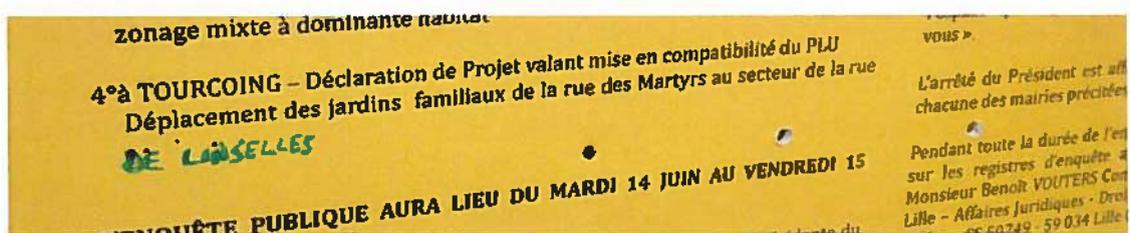
Photos prise le 3 juin 2016 rue des Martyrs

Cependant tant rue des Martyrs que rue de Linselles, des gredins avaient effacé une partie du panneau (mention portant sur la partie de l'enquête visant le déplacement des jardins familiaux).



Il est à noter que ce vandalisme n'a été constaté sur aucun des autres panneaux relatifs cette fois aux trois autres points de l'enquête publique et donc posés dans d'autres secteurs.

Lors de notre passage avec Monsieur Jean-Christian BAEYENS, nous avons rectifié les deux panneaux en y apposant de façon manuscrite la mention effacée.



9 – Transmission aux communes frontalières

Le dossier a été transmis pour information :

- à la commune frontalière de Menin – Belgique,
- à la commune frontalière de Mouscron – Belgique.

Je me suis fait communiquer lors de ma permanence du 12 juillet à la MEL, les doubles des courriers d'envoi.

10 – Certificat d'affichage

La MEL m'a fourni un certificat d'affichages établi, le 20 juillet, par le Monsieur le Président. A la date de rédaction du présent rapport, je n'avais pas encore reçu celui de la mairie de Tourcoing. Il sera directement joint aux annexes. Quoiqu'il en soit nous avons pu vérifier le bon affichage au cours de l'enquête.

11. Clôture de l'enquête

Le 15 juillet 2016, à 17 heures, j'ai clos et signé les registres d'enquête.

12- Procès-verbal de synthèse et réponse apportée par la Métropole Européenne de Lille

J'ai rencontré le 22 juillet 2016, Monsieur Jean-Christophe BAEYENS, urbaniste de la MEL afin de lui transmettre le procès-verbal de synthèse que j'ai pu réaliser. Le Pv de synthèse remis est repris en annexe. Les réponses qui m'ont été apportées sont reprises dans mes conclusions.

13- Transmission de mon rapport et de mes conclusions

Mon rapport relatant le déroulement de cette enquête et mes conclusions motivées ont été transmis le 29 juillet 2016 à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, soit dans le délai d'un mois après la clôture de cette enquête.

Concomitamment, j'en ai adressé une copie à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Lille.

J'ai également transmis à la MEL une version PDF signée afin de faciliter ses transmissions

Je confie le soin à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille de transmettre une copie à Monsieur le Maire de Neuville-en-Ferrain et à Monsieur le Préfet.

14 – Mise à disposition du public du Rapport et des conclusions

Le présent rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et le public pourra en prendre connaissance :

- auprès du Service Droit de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la

Métropole Européenne de Lille,

- à l'hôtel de Ville de Neuville-en-Ferrain,
- sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille (www.lillemetropole.fr/onglet « participation »/ »je participe »/ »projets près de chez vous »)

Il ne m'est pas possible de vérifier cette assertion alors qu'elle se réalisera une fois mon rapport déposé.

Aussi, J'ai décidé de vérifier le 12 mai, à l'aide d'une visite sur le site de la MEL, que cette procédure était bien respectée pour la mise à disposition du rapport et des conclusions relatives à d'autres enquêtes récemment clôturées.

J'y ai trouvé, selon des modalités de mises à disposition qui pouvaient varier, les rapports et conclusions d'enquête publique clôturées depuis moins d'un an.

Voici un exemple :



ENQUÊTE PUBLIQUE

[Conclusions de l'enquête publique à Linselles et Villeneuve d'Ascq](#)

Enquete Publique

du 17 novembre 2015 au 18 décembre 2015

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée dans les communes de Linselles et Villeneuve d'Ascq, du 17 novembre au 18 décembre, vous pouvez maintenant consulter les [conclusions et avis du commissaire enquêteur](#).

[+ en savoir plus sur l'enquête publique](#)

Cependant en cliquant sur :

Consultez les enquêtes publiques :

Rendez-vous dans la rubrique "Je participe" pour retrouver toutes les enquêtes publiques et autres participations en cours, à venir, ou clôturées.

[+ Consulter](#)

Nous tombons sur :

Page introuvable

Désolé, la page que vous cherchez est introuvable.

Cliquez ici pour revenir à la [page d'accueil](#)

Au vu des points 1 à 14 ci-dessus, la procédure prévue pour réaliser ce type d'enquête publique a été respectée.

B - Organisation et déroulement de l'enquête

1 - Visite du site

Le 3 juin 2016, j'ai visité le site et son environnement immédiat, en compagnie de Messieurs Jean-Christophe BAEYENS et Freddy LIETART, respectivement urbaniste à la MEL et à la Ville de Tourcoing.

- Le site de la rue des Martyrs

Il est situé à 2 km à pied du centre-ville de Tourcoing. Il est d'une superficie de 14 000 m². Il est bordé au Sud-Est des habitations en front à rue de la rue des Martyrs et au Nord-Ouest de la future zone commerciale « promenade de Flandres ».



Plan source Mel du site de la rue des Martyrs

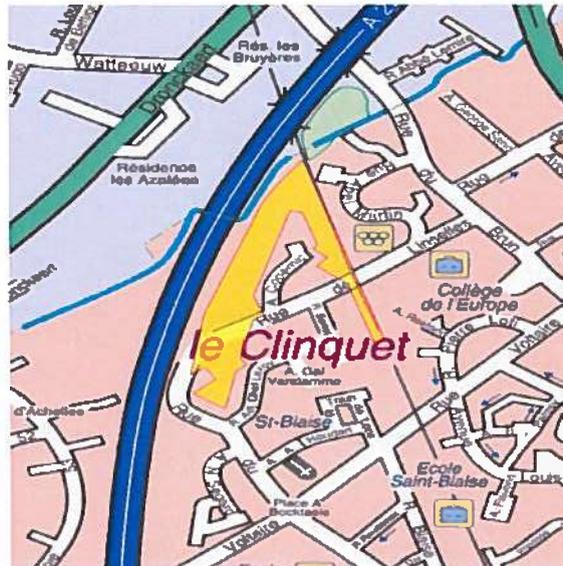
- Le site de la rue de Linselles

Il est situé à 3 km à pied du centre-ville de Tourcoing. Il est d'une superficie de 34 000 m². La rue Copernic forme une saillie en son centre. Il est bordé par

l'autoroute de Gand à l'Ouest (mur anti-bruit). A l'Est, nous notons la présence de l'ancienne voie ferrée Somain-Halluin qui viendra structurer les espaces verts Tourquennois (future voie verte). Le site est desservi par le réseau de transport collectif et notamment par les lignes 84, 87 et els citadines 3 et 4.

Des parkings sont prévus. La voie verte sera cyclable.

Les deux sites (rue des martyrs et rue de Linselles sont distants de moins de 1.5 km.



Plan Source MEL : site de la rue de Linselles

2 - Contexte de l'enquête

- Cette enquête s'est déroulée parallèlement à celles menées à :
 - Tourcoing – Modification du PLU. Îlot Tiberghien, boulevard Einstein – Modification du zonage d'activités en zonage mixte à dominante habitat,
 - Tourcoing – Modification du PLU. Requalification des îlots Carliers/Galilée et Denis Papin/Roncq n vue d'accueillir des programmes de construction variés,
 - Tourcoing – Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU. Déplacement des jardins familiaux de la rue des Martyrs au secteur de la rue de Linselles.

Il était possible pour le public d'être reçu au cours de cinq permanences tenues à Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et La Madeleine (siège de la MEL) et de consulter en ses endroits les quatre dossiers.

Par ailleurs, la MEL a géré cet été 37 dossiers de mise en compatibilité du PLU liés à des déclarations de projets.

Cela a pu valoir à la MEL des soucis, sans conséquence sur la qualité de l'information transmise aux citoyens, quant à l'implantation de ses panneaux d'information, comme on a pu le voir plus avant.

- Cette enquête a été menée alors qu'une opposition frontale s'est instaurée entre deux associations de jardiniers de Tourcoing :
 - 1 -L'association des jardins familiaux de Tourcoing adhérente de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs,
 - 2 - L'association des jardiniers de Tourcoing.

Le projet considéré est porté par la première association et est contesté par la seconde. La seconde conteste la gouvernance de la première et de la fédération nationale. La première conteste la présence des jardiniers de Tourcoing rue des Martyrs. Mr Quique Président de la seconde est un ancien responsable de l'association des jardins familiaux de Tourcoing qu'il a quitté.

3 – Analyse des impacts et incidences sur les documents et contraintes d'urbanismes de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Tourcoing. Rues des Martyrs au secteur de la rue de Linselles ; Déplacements des jardins familiaux,

1 - Les impacts du projet sur l'environnement

Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant dans des zones affectées à l'urbanisation. La zone de la rue des Martyrs est limitée à une surface de 1.4 ha. Sur la zone de la rue de Linselles aucun impact ne sera fera sentir de par la création de jardins familiaux en lieu et place de champs et pâtures.

Les études de sols commandées, par l'association des JF de Tourcoing, auprès du cabinet TAUW, montrent que la majorité des échantillons analysés (35 sondages) relève des teneurs inférieurs aux valeurs admissibles. Les sols sont donc, selon cette étude, compatibles avec la pratique du jardinage.

2 – Incidences sur les documents composant le Plan Local d'Urbanisme et les autres documents et contraintes d'urbanisme

Le projet présenté est en cohérence et pour le moins ne remet pas en cause les orientations du :

- Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU),
- Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Plan de Déplacements Urbains (PDU),
- Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE et SDAGE).

4 - Observations et demandes recueillies lors de mes permanences, en Mairie, ou à Direction des Affaires juridiques – service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la MEL

1 – Personnes reçues

Les personnes reçues ont toutes soit remis un document présentant leurs arguments soit les ont retranscrits dans le registre.

Il est à noter que le 29 juin Monsieur QUIQUE est venu accompagné de 4 personnes en demandant à être reçu par mes soins collectivement. Le ton utilisé n'étant pas propice à un échange apaisé d'une part, la permanence n'étant pas une tribune ou une réunion publique d'autre part, j'ai imposé à chaque personne le fait d'être reçue individuellement (sauf pour le couple en présence) ce qui a été accepté.

Monsieur QUIQUE, première personne reçue, m'a présenté un très long argumentaire. Nous avons convenu, que plutôt qu'une retranscription immédiate sur le registre, il me communiquerait une note lors de ma permanence à la MEL le 12 juillet 2016 ce qui a été fait.

Les deux fois, il m'a indiqué avoir eu du mal à trouver le lieu où je tenais permanence.

2 – éléments transmis lors des permanences tenues

Permanence du 29 juin en Mairie de Tourcoing,

- Un représentant de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs m'a transmis :
 - Une note datée du 29 juin 2016 et qui présente le projet de l'association des JF de Tourcoing sur le nouveau site de Linselles :
 - Renouvellement complet des équipements (abris, composteurs, toilettes, etc..),
 - Création d'un jardin modèle en lien avec le BE de la FNJFC,
 - Création de parcelles pour les personnes à mobilités réduites,

- Un lieu de bonnes pratiques de jardinage,
 - Un lieu d'application du plan éco phyto,
 - Un lieu d'information et de formation sur la relation Santé-Légumes frais,
 - Un lieu de convivialité et d'échanges,
 - Un lieu de référence sur la gestion de l'environnement (eau, déchets, biodiversité, stationnement),
 - Un lieu d'accueil pédagogique pour les scolaires,
 - Un lieu connecté avec les quartiers et la future voie verte,
 - Etc...
- Une note de présentation de l'association des jardins familiaux à Tourcoing, visant notamment :
 - Sa genèse,
 - Son organisation,
 - Son projet pour l'avenir (i.e : déménagement rue de Linselles) qui reprend en plus de la note précédente les éléments suivants :
 - Parcelles plus petites,
 - Agencement favorisant les échanges,
 - Mise en place de zone d'activité communes (compostage, serres, aires festives),
 - Développement de synergie avec d'autres partenaires,
 - Création d'espaces ludiques (mini vergers, élevages d'abeilles,...) et pédagogiques pour les scolaires,
 - Créations d'habitats favorables au développement de la biodiversité (hôtel à insectes, nichoirs, marre, etc ...)

Permanence du 12 juillet à la MEL :

- Melle Sonia KHETOUCHE m'a transmis ;
 - Un courrier personnel dactylographié de deux pages évoquant ses souvenirs de jeunesse liés aux jardins de la rue des Martyrs et ses arguments pour un maintien de ces jardins à leur emplacement actuel plutôt que la création d'une zone commerciale.
 - Un CD reprenant le film documentaire « les jardiniers de la rue des Martyrs » réalisé par Mme Leila HACHBI et Monsieur Benoît PRIN à la fin des années 90,
 - Un courrier signé de Mrs et Mmes KHENOUCHE, LEJEUNE, la Présidente de l'association Actu'Elles (Mme Patricia CABASSUS), le Président des Jardiniers de Tourcoing (Mr QUIQUE) annonçant une note présentant sur une demi-page dactylographiée le Projet de jardin partagé rue des Martyrs. Ce projet se veut un projet alternatif au projet de déménagement des jardins familiaux rue de Linselles.

- Un courrier signé de Mrs et Mmes KHENOUCHE, LEJEUNE, la Présidente de l'association Actu'Elles (Mme Patricia CABASSUS), le Président des Jardiniers de Tourcoing (Mr QUIQUE) annonçant Une pétition pour le maintien des jardins familiaux rue des Martyrs à Tourcoing. Cette pétition a été signée par 217 personnes.
- Monsieur Fabien QUIQUE m'a transmis ;
 - Un rapport dactylographié de 6 pages intitulés « projet de relocalisation des jardins familiaux » rapport de Mr QUIQUE Président de l'association des jardiniers de Tourcoing. Ce rapport est articulé autour de 5 points.
 - Le contexte,
 - Le site de la rue des Martyrs,
 - Le site de la rue de Linselles,
 - Les objectifs de l'association,
 - Le cadre juridique et administratif.
 - Le PV de l'AG constitutive du 10 janvier 2015 de l'association des jardiniers de Tourcoing,
 - Le PV de la 1ere réunion du CA du 15 janvier 2015 nommant Mr QUIQUE Président,
 - Le récépissé de déclaration de Création,
 - L'annexe du Jo du 14 février 2015 avec publication de cette création,
 - Le Tourcoing info de janvier-février 2015,
 - La pétition en date du 21 novembre 2015 adressé au Président de la MEL, contre la relocalisation des jardins familiaux, regroupant 113 signatures,
 - La pétition en date du 20 janvier 2016 à l'adresse de Mrs DARMANIN et CASTELAIN contre la relocalisation des jardins familiaux, regroupant près de 200 signatures,
 - Le récépissé de déclaration de l'association des jardins familiaux de Tourcoing de la préfecture en date du 23 mars 1994,
 - Le JO du 13 avril 1994 reprenant cette création,
 - Un courrier de la Préfecture à Monsieur QUIQUE, personne physique, sur l'information faite à Mr VERCOUTERE des jardins familiaux de Tourcoing d'organiser une nouvelle élection du CA de cette association,
 - Un article de la voix.com /nordeclair du 2 mai (année ?)
 - Un certificat du conservateur suite à la demande n°2012H15330 (47) de Monsieur QUIQUE,
 - Les statuts de l'association des jardins familiaux de tourcoing,
 - Un plan de situation rue du Martyrs et relevé de propriété (source DGFP),
 - Un courrier, en date du 8 novembre 2012 de la FNJFC (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs) aux jardiniers sur la

- légitimité de l'association des jardins familiaux de Tourcoing,
- Une note d'information de l'association des jardins familiaux de Tourcoing avertissant de sa seule légitimité à percevoir des fonds,
- Un article dans une revue (?), date (?) signée par Monsieur Pierre-Bernard VERCOUTERE informant de l'AG 2013 et de l'élection du CA,
- Un extrait des conclusions déposées par les jardins familiaux de Tourcoing dans un litige les opposant, on l'imagine, à l'association des jardiniers de Tourcoing.
- Un second extrait de ces conclusions annotées cette fois par l'écriture semble-t-il de Monsieur QUIQUE,
- Le rapport du Commissaires aux comptes de la FNJFC pour les comptes de l'exercice 2013,
- Le rapport d'activité, le rapport moral présenté à l'AG de l'association des jardins familiaux et collectifs ainsi que les résolutions adoptées.
- Les délibérations administratives et foncières approuvées par le CA de la FNJFC en 2013,
- Le bilan financier 2013 de la FNJFC,
- Une note d'information de Fabien QUIQUE aux jardiniers désavouant la gestion de l'association des jardins familiaux de Tourcoing et la légitimité de sa vie sociale accompagnée d'une pétition regroupant 70 signatures.

Par ailleurs, Monsieur QUIQUE m'a transmis par courrier électronique le 13 juillet 2016 :

- Les statuts de l'association des jardiniers de Tourcoing,
- Le PV de la dernière assemblée générale du 07/02/2016,
- PV du CA du 20/02/2016 qui en a découlé,
- Le Récépissé préfectoral de changement des dirigeants suite au CA du 20/02/2016,
- La lettre du PS remise aux habitants et aux jardiniers suite au CM du 19 mars matin,
- L'attestation d'assurance 2016,
- Les Statuts 1903 des jardins ouvriers,
- Les statuts 1994 des jardins ouvriers,
- La liste des dirigeants 1994 des jardins ouvriers (Mr QUIQUE faisant instamment remarquer qu'apparaissait le nom de Me GHESQUIERES, notaire ayant réalisé la dévolution de biens en 2003).

2 – éléments retranscrits dans le registre d'enquête

L'ambassadeur de la FNJFC indique être totalement favorable au projet de déménagement des jardins familiaux.

Madame VANDENMEERE, qui habite à proximité de la rue de Linselles, trouve très attrayant ce projet d'arrivée de jardins familiaux dans son secteur et demande si elle ne pourrait pas en profiter pour acquérir un bout de terrain afin d'agrandir son jardin,

Monsieur Henri DROULERS, propriétaire de parcelles visées par le changement de zonage du PLU sur le secteur de la rue de Linselles est favorable au projet.

Monsieur Joachim De CARVALHO rejette les déplacements des jardins le long de l'autoroute du fait de la pollution, de la ligne haute tension présente et des inondations constatées sur ce secteur,

Monsieur et Madame DEGOBERT sont contre le déplacement des jardins familiaux car :

- Il vise un problème « de santé publique », Monsieur portant un défibrillateur cardiaque ne pourrait donc jardiner du fait des lignes à hautes tensions sises au droit des terrains visés,
- Le site serait inondable,
- On supprimerait rue des martyrs un espace vert et cela serait en contradiction avec la politique de la ville,
- «Il y aurait un problème de maladie dans le secteur » ,
- Cela générerait des risques pour les jardiniers non certains de retrouver une parcelle adaptée à leur besoin.

Monsieur Jean LORTHIOIR indique que son médecin lui a conseillé la pratique du jardinage. Il indique être atteint de BPCO avec Asthme et craindre les particules liées à l'autoroute.

3 – courriers m'étant adressé lors de l'enquête

Madame N KHENOUCHE m'a transmis un long courrier, daté du 8 juillet et posté avant le 15/07, dans lequel elle exprime sa colère et son mécontentement au regard du projet de déplacement des jardins familiaux à Tourcoing. Elle remarque que ses parents ont toujours pu bénéficier de cet environnement bénéfique qu'elle ne souhaite pas voir être échangé contre des commerces. Elle indique que la disparition des jardins familiaux serait « un drame humain ».

Le 4 juillet 2016, Monsieur Pierre-Bernard VERCOUTERE, Président de l'association des jardins familiaux de Tourcoing a joint au registre d'enquête un document de 3 pages intitulé « les plus et les moins dans le transfert de la servitude JF du terrain des Martyrs à la ferme DROULEZ ».

Il y évoque le conflit avec Monsieur QUIQUE et son association des jardiniers de Tourcoing, qui occupent, selon Mr VERCOUTERE, illégitimement les terrains de la rue des Martyrs. Certains points viennent compléter les notes du représentant

de la FNJTC, notamment en ce qui concerne l'aménagement du corps de ferme ; en ambassade de la région Haut de France de la FNJTC, en site de formation, de réunion et de réception. Mr P-B VERCOUTERE évoque également les partenariats à engager avec :

- Le centre social des trois quartiers pour l'accueil de projets de réinsertion,
- L'association « terre de liens » pour accueillir des maraichers « en herbe »,
- L'association habitat et humanisme,
- Des exploitations agricoles pour la production de fourrage pour chevaux.

Pour finir, Mr P-B VERCOUTERE fait référence à une pétition signée par 176 personnes du quartier du Clinquet favorable à l'implantation de jardins ouvriers rue de Linselles.

5 – Analyse des avis des personnes consultées

Les Mairies de Tourcoing, de Neuville-en-Ferrain ont été consultées et ont émis un avis favorable et sans réserve par le biais des délibérations du conseil municipal des 25 avril 2015 et 19 mars 2016 pour la ville de Tourcoing, du 3 mars 2016 pour la ville de Neuville-en-Ferrain. La Préfecture a quant à elle adressé un courrier en date du 15 février 2016 indiquant qu'elle demandait à ses services de faire le nécessaire pour faciliter et procéder en priorité à l'examen, des dossiers soumis, au titre de l'Autorité environnementale.

L'ARS (Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais) émettait le 23 mars dernier l'avis suivant : *« ces remaniements ne présentent pas, pour l'ARS, d'enjeux locaux ni de remarques particulières »*.

Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Tourcoing. Rues des Martyrs au secteur de la rue de Linselles ; Déplacements des jardins familiaux

Ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Lille numéro E160000075/59 du 13 avril 2016, arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille du 11 mai 2015

➤ **Le projet concerné**

Cette enquête a pour objet d'examiner la déclaration de projet valant mise en conformité du plan local d'urbanisme de la ville de Tourcoing. Aussi, il est proposé de mettre en compatibilité le PLU afin de permettre le déplacement de jardins familiaux de la rue des Martyrs vers la rue de Linselles à Tourcoing.



Vue d'une partie de la zone visée rue de Linselles

Ce déménagement permettrait à l'association des jardins familiaux de Tourcoing de mieux répondre à la demande quantitative et qualitative de ses jardiniers et de développer de nouveaux services et partenariats sur un terrain plus grand et disposant d'une opportunité immobilière.



Vue du corps de ferme

Le site de la rue de Linselles est actuellement occupé par un corps de ferme et ses champs.

Le site de la rue des Martyrs serait transformé en zone à vocation commerciale en bordure du projet « promenade de Flandres »



Vue au premier plan des travaux sur les accès à la promenade de Flandres avec les jardins familiaux en second plan

Ce terrain dispose d'une excellente situation entre le quartier d'habitat du pont rompu et la future zone commerciale «petit Menin - promenade de Flandres » qui regroupera un pôle basé sur l'équipement de la maison. Aux abords de cette zone, ce terrain pourra accueillir des activités économiques utiles à la compléter. D'ores et déjà un restaurant s'est installé à proximité.

➤ Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est très correctement déroulée. Les quelques erreurs rencontrées ne peuvent en aucun cas la remettre en cause. Nous avons pu palier, lors de notre visite sur place avec la MEL et la ville corriger les panneaux d'information dégradés par quelques coquins.

Les services de la ville de Tourcoing et de la MEL ont permis à ce que cette concertation s'effectue dans les meilleures conditions possibles avec notamment une mise à disposition numérique des dossiers aisées et des permanences nombreuses et bien annoncées.

➤ Analyse des impacts et incidences du projet sur l'environnement, les documents et contraintes d'urbanismes,

Les incidences du projet seraient très faibles sur l'environnement de par sa taille (34 000 m² d'une part et 14 000 m² d'autre part) et de par la petitesse des zones imperméabilisées créées.

Le projet répond favorablement aux orientations des différents documents d'urbanisme en vigueur.

➤ Analyse des remarques reçus en permanence, sur les registres et par courrier,

1 – remarques quant à la qualité du site de la rue de Linselles

Quatre types de remarques ont pu être fait.

- Le site serait inondable :

Nous reprendrons ci-dessous la réponse apportée par la MEL dans le cadre de son mémoire en réponse :

« La MEL n'a pas connaissance de caractère inondable enregistré sur le secteur. Il est à noter que l'assiette foncière du projet sur la rue de Linselles restera à usage de culture, au cas d'espèce de jardins familiaux , et ne sera donc pas imperméabilisée sauf extension mineure de l'actuel corps de ferme. »

Par ailleurs la photo apportée en permanence par Mr Degobert Pascal ne montre pas un champ inondé mais une parcelle gorgée d'eau en un endroit.

- Le site serait pollué :

Nous reprendrons ci-dessous la réponse apportée par la MEL dans le cadre de son mémoire en réponse :

« Des études de sol ont été réalisées par l'Association des Jardins Familiaux en décembre 2015 et dont les conclusions ont conduit à une compatibilité des sols avec la réalisation de jardins familiaux rue de Linselles.

- La ligne à haute tension serait dangereuse pour la santé

Nous reprendrons ci-dessous la réponse apportée par la MEL dans le cadre de son mémoire en réponse :

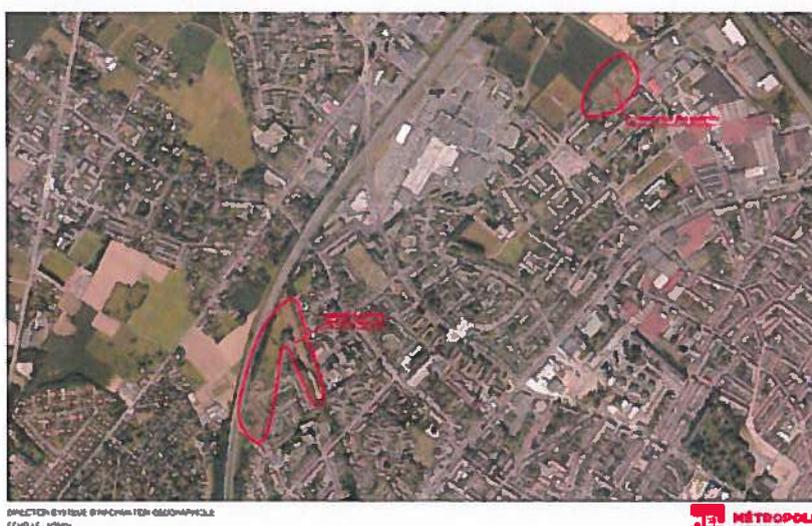
*Il est à noter que des contacts ont été réalisés entre l'Association des Jardins Familiaux de la rue de Tourcoing et l'organisme gestionnaire des lignes à haute tension (Réseau transports électriques : RTE).
Le projet devra répondre aux normes techniques en vigueur.*

- Certains jardiniers ne pourraient jardiner en dessous de cette ligne à haute tension du fait de contraindication médicale

Si nous regrettons que Mrs DEGOBERT et LORTHIOIR connaissent des contrindications médicales ne le permettant pas de stationner à proximité d'un champ magnétique, cela ne pourra constituer un argument pour renoncer au projet qui concerne de nombreux autres jardiniers. Par ailleurs, nul doute que l'association qui gère 30 sites sur le territoire tourquennois et sa périphérie, sera leur trouver une parcelle dans un secteur leur étant accessible.

2 – remarque quant à l'éloignement des deux sites et les accès rue de Linselles

Le site est à moins de 1 500 m de la rue des Martyrs et sera bientôt desservie par la voie verte cyclable. Il disposera de nombreuses places de parking et est desservi par le réseau de transport collectif et notamment par les lignes 84, 87 et les citadines 3 et 4



A droite de la photo le site de la rue des Martyrs et à gauche, celui de la rue de Linselles

3- remarque quant à l'abandon du site de la rue des martyrs et l'arrivée de surfaces commerciales en lieu et place des jardins,

On comprendra la colère de Mmes KHENOUCHE de voir partir du pied de la porte de la maison familiale des jardins qui ont constitué un élément important de leur enfance. On comprendra qu'elle préfère pour leurs parents cet espace vert à la présence d'éléments constitutifs d'une zone commerciale. Il en va de même pour d'autres jardiniers habitant le secteur de la rue des Martyrs.

Par ailleurs, on ne peut être assuré de son voisinage sur le long terme et on rappellera ici l'engagement de la MEL de porter une « *attention particulière sur l'insertion architecturale et paysagère des projets* ».

Enfin, on rappellera que les jardins familiaux déménageraient à moins d'1,5 km.

Nous n'oublierons pas de mentionner la pétition reçue pour le maintien des jardins familiaux rue des Martyrs et forte de plus de 200 signatures. On imagine effectivement une mobilisation des riverains et des membres de l'association des jardiniers de Tourcoing opposée au projet et à la gestion de l'association des jardins familiaux de Tourcoing. Nous noterons qu'une pétition pour l'arrivée des jardins familiaux rue de Linselles a recensé plus de 170 signatures. Il ne s'agit pas d'opposer les pétitionnaires mais de relever que chacun pourrait être prompt à défendre son intérêt particulier alors que le projet présenté se veut répondre à des objectifs d'intérêt général.

4 – Remarques quant à la gestion de l'association des jardins familiaux et de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs

Monsieur QUIQUE nous a longuement exposé le contentieux existant entre son association (les jardiniers de Tourcoing) et :

- l'association des jardins familiaux (Président : Monsieur VERCOUTERE) et,
- la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs.

Il ressort de ces entretiens et de l'analyse des très nombreuses pièces qui nous ont été adressées par Monsieur QUIQUE, une complète opposition au projet de déménagement des jardins familiaux de la rue des martyrs vers la rue de Linselles mais aussi une opposition directe à la gouvernance de l'association des jardins familiaux de Tourcoing et de la fédération nationale.

Monsieur VERCOUTERE, à travers le document de synthèse remis le 4 juillet évoque également ce conflit entre l'association qu'il préside et les jardiniers de Tourcoing.

On ne saura mesurer à quel point le motif du refus de ce déménagement par les jardiniers de Tourcoing est lié à la qualité du projet et/ou à l'opposition frontale entre les Présidences des diverses associations en présence.

Toujours est-il qu'il ne sera pas question ici de porter un quelconque jugement sur ces conflits opposant une association et deux autres et ce d'autant plus que différentes instances sont en cours.

5 – Remarques liés aux craintes de certains jardiniers de ne pas retrouver de parcelle à leur convenance

Il semble que cette crainte vienne du fait que l'un ou l'autre jardinier appartenant à l'association des jardiniers de Tourcoing et exploitant une parcelle rue des Martyrs pense qu'il ne saurait être attributaire d'une parcelle rue de Linselles de la part de l'association des jardins familiaux. L'antagonisme entre les associations ferait qu'une sélection au détriment des jardiniers de Tourcoing s'opérerait.

D'ici là, nul doute que de l'eau aura coulé dans les jardins et que la Présidence des jardins familiaux, respectant en cela sa fonction, fera preuve, lors des attributions, d'intelligence et de bienveillance, à l'égard de tous les jardiniers.

5 - Analyse du projet alternatif présenté

Il nous a été présenté un projet alternatif intitulé « projet de jardin partagé rue des Martyrs, quartier Pont-Rompu / Orions, Tourcoing »

Ce projet est, comme le reconnaît d'ailleurs Mme KHENOUCHE qui est venu nous le présenter, très sommaire. Comme on le constatera, il reprend par ailleurs de nombreux points de celui porté par les jardins familiaux de Tourcoing. Les deux seules différences de taille sont la localisation et la gouvernance

➤ Analyse des avis des personnes consultées,

Aucune personne consultée n'a formulé d'avis négatif

➤ Analyse du mémoire en réponse fourni par la MEL

Il n'appelle aucun commentaire particulier et est repris ci-dessous :

« A – Sur la question de la pollution des terrains du secteur de la rue de Linselles: Des études de sol ont été réalisées par l'Association des Jardins Familiaux en décembre 2015 et dont les conclusions ont conduit à une compatibilité des sols avec la réalisation de jardins familiaux rue de Linselles.

*B – Sur la question de la ligne à haute tension du secteur de la rue de Linselles : Il est à noter que des contacts ont été réalisés entre l'Association des Jardins Familiaux de la rue de Tourcoing et l'organisme gestionnaire des lignes à haute tension (Réseau transports électriques : RTE).
Le projet devra répondre aux normes techniques en vigueur .*

*C – Sur la question des inondations constatées sur le secteur de la rue de Linselles :
La MEL n'a pas connaissance de caractère inondable enregistré sur le secteur. Il est à noter que l'assiette foncière du projet sur la rue de Linselles restera à usage de culture , au cas d'espèce de jardins familiaux , et ne sera donc pas imperméabilisée sauf extension mineure de l'actuel corps de ferme. »*

➤ Motivation de l'avis du commissaire enquêteur,

Il est difficile de ne pas prendre en compte l'avis des nombreux habitants du quartier du pont rompu à Tourcoing qui pendant 40 ans ont eu à proximité un espace vert constitué de jardins familiaux. On comprendra également l'inquiétude de jardiniers qui craignent de ne pas retrouver de parcelles à leur convenance après le déménagement. Les opposants au projet sont contre l'occupation qui sera faite, des terrains rue des Martyrs, après le déménagement des jardins familiaux. Ils s'opposent à la présence d'une zone commerciale, près de chez eux, en lieu et place de jardins familiaux.

Au regard de ces avis et inquiétudes se présente un projet dont les objectifs concourent à l'intérêt général (pédagogie, formation, partage, écologie, espaces ludiques et de rencontres, etc..). Ce projet pourra être financé par la vente du terrain actuel, rue des Martyrs, qui se situe à proximité d'une zone commerciale dédiée à l'aménagement de la maison.

Les opposants eux-mêmes nous ont présenté un projet ayant un intérêt général. Celui-ci reprenait en partie le programme de l'association des jardins familiaux à l'exception notable de la localisation et de la gouvernance.

Ce n'est donc pas tant le projet qui semble poser débat mais sa localisation.

Aussi, les personnes opposées au projet évoquent un nouveau site, rue de Linselles, impropre à recevoir des parcelles dédiées à la culture. On évoque une pollution due à l'autoroute proche, une ligne à haute tension, des champs inondables et un accès peu aisé.

Cela ne résiste pas à l'analyse de sol effectuée et qui indique que ce site est compatible avec l'exploitation de jardins familiaux. Par ailleurs, le fait que le site est inondable n'a en aucun cas pu être démontré par les opposants. Et puis, le site a été exploité ses dernières années par une ferme sans que cela ne suscite d'émoi. La ligne à haute tension ne serait être un obstacle que pour une très petite minorité de jardiniers pour lesquels des parcelles pourront être mise à disposition sur un autre site. Enfin, le site est bien desservi par la route, les transports en commun et bientôt par une future et belle voie verte.

L'opposition à ce projet semble avoir prospéré pour les raisons invoquées ci-avant mais également du fait de l'opposition franche d'une association avec deux autres. Cette association ; les jardiniers de Tourcoing comptent de nombreux membres qui exploitent une parcelle rue des martyrs. Cette association conteste la gouvernance et la gestion de l'association des jardins collectifs de Tourcoing ainsi que celles de la fédération nationale des jardins collectifs. Si cet affrontement nourrit le rejet du projet, il ne saurait former un argument pour que nous considérions ce projet défavorablement.

➤ Avis du Commissaire Enquêteur

En ce qui concerne la déclaration de projet et la mise en conformité du PLU, visant à permettre la relocalisation des jardins Familiaux, actuellement exploités rue des Martyrs, sur le secteur de la rue de Linselles à Tourcoing

je donne un avis favorable

Fait à Lille, le 29 juillet 2016
Benoît Vouters,
Commissaire enquêteur
298 rue Léon Gambetta
59 000 Lille

